

N° 58

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance de 23 novembre 1981

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

---

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 12

**ÉDUCATION NATIONALE  
II – Enseignement universitaire**

*Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 14), 471 (tome VII) et in-8° 57  
Sénat : 57 (1981-1982)**

---

**Loi de Finances - Bibliothèques - Etudiants - Recherche - Universités.**

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>I. - PRINCIPALES OBSERVATIONS</b> .....	5
<b>II. - EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	7
<b>Introduction : présentation synthétique des crédits</b> .....	9
<b>PREMIÈRE PARTIE : Les orientations par secteurs pour 1982</b> .....	12
<b>Chapitre 1 : les personnels</b> .....	12
I. Présentation des crédits .....	12
II. Problèmes liés à la gestion des personnels .....	15
<b>Chapitre 2 : les enseignements supérieurs</b> .....	17
I. Présentation des crédits .....	17
II. L'équilibre financier des établissements universitaires .....	18
III. La réforme des habilitations .....	20
<b>Chapitre 3 : l'action sociale</b> .....	22
I. Présentation des crédits .....	22
II. Les oeuvres universitaires .....	23
III. Les bourses et secours d'étude .....	26
<b>Chapitre 4 : les bibliothèques</b> .....	28
I. Présentation des crédits .....	28
II. La création de la direction de l'information scientifique et technique .....	29
<b>Chapitre 5 : la recherche universitaire</b> .....	31
I. Présentation générale des crédits .....	31
II. L'action de la mission de la recherche .....	32
III. Observations .....	37

<b>DEUXIÈME PARTIE : Contre les budgétaires effectués en 1981</b> .....	40
<b>Chapitre 1 : Le Collège de France</b> .....	41
I. Présentation des crédits du Collège de France .....	41
II. Les équilibres financiers du Collège de France .....	42
<b>Chapitre 2 : le Muséum National d'Histoire Naturelle</b> .....	48
I. Activités du Muséum .....	48
II. Les équilibres financiers du Muséum .....	50
<b>Chapitre 3 : l'École française d'Archéologie d'Athènes</b> .....	58
I. Présentation de l'établissement .....	58
II. Les moyens .....	60
III. Perspectives de l'école .....	61
<b>Chapitre 4 : observations d'ensemble sur la politique suivie en matière de grands établissements</b> .....	64
<b>Dispositions spéciales</b> .....	66
<b>AVIS DE LA COMMISSION</b> .....	67

## AVANT-PROPOS

L'an dernier, votre rapporteur déplorait la détérioration des relations entre les universités et leur ministère de tutelle.

Un climat de concertation s'est établi entre ces deux pôles du monde universitaire, mais, au-delà, les problèmes demeurent.

Le projet de budget pour 1982 répond à certaines interrogations soulevées à plusieurs reprises par la Commission des finances ; à cet égard, il donne largement satisfaction aux établissements dans des domaines aussi importants que l'évolution de leur subvention de fonctionnement et le renouvellement des habilitations.

Toutefois, dans la perspective d'une modification de la loi d'orientation, la préférence qui sera donnée au renforcement de l'autonomie des universités ne devra pas être exclusive d'une plus grande rigueur dans la gestion des fonds mis à leur disposition ; ni leur liberté d'un sens accru des responsabilités qui leur sont confiées.

Enfin, votre rapporteur souhaite formuler un vœu. La réunification au sein d'un même département ministériel de l'enseignement scolaire et de l'enseignement universitaire est porteuse d'une plus grande cohérence de notre système formation. Mais elle suppose, également, que la spécificité des universités soit acceptée et reconnue à l'occasion des arbitrages qui s'établiront entre les deux sections du ministère.

Dans l'approche plus immédiate de l'examen des crédits figurant au projet de budget, votre rapporteur spécial développera son exposé sur deux plans :

– l'analyse des dotations est présentée en considération des remarques déjà formulées par la commission (I<sup>re</sup> partie : Présentation des crédits demandés pour 1982) ;

– et, comme par le passé, une attention particulière a été accordée aux grands établissements auprès desquels trois contrôles budgétaires sur pièces et sur place ont été menés (II<sup>e</sup> partie : Contrôles budgétaires effectués en 1982).

## I - PRINCIPALES OBSERVATIONS

Le taux de progression des crédits de l'enseignement universitaire pour 1982 n'est pas très éloigné de celui enregistré en 1981 (16,2 % contre 14,8 %), cela dans un contexte où le budget de l'Etat augmente de façon notable (+ 27,6 %).

Ce budget de transition contient des éléments positifs, mais aussi des motifs de préoccupation.

### A. DES ELEMENTS POSITIFS

#### **1. Le réajustement des subventions de fonctionnement des universités.**

Les crédits de fonctionnement matériel progressent de 29,7 % ce qui correspond à la mise à niveau des moyens des universités dont l'évolution budgétaire n'avait pas suivi la dérive des prix et, notamment, la hausse des prix de l'énergie.

#### **2. Une révision équilibrée des habilitations.**

Le renouvellement des habilitations s'est effectué cette année en concertation avec les milieux universitaires mais en évitant le maintien de formations trop inadaptées aux besoins économiques et sociaux.

En outre un réexamen de l'ensemble des procédures d'habilitation est actuellement envisagé.

#### **3. Les recrutements d'enseignants.**

La création de 1 813 emplois d'enseignants autorisera une meilleure régulation de l'accès aux corps universitaires et des carrières enseignantes.

## B. DES MOTIFS DE PREOCCUPATION

### **1. Le retrait du C.N.R.S.**

Le transfert budgétaire et administratif du C.N.R.S. au ministère de la recherche et de la technologie suscite des inquiétudes sur les relations qui pourront s'établir entre le Centre, qui subventionne de nombreuses formations associées en milieu universitaire et les établissements qui sont la base de son recrutement.

### **2. Les bourses et secours d'études.**

Les crédits destinés aux bourses d'études n'augmentent que de 7,2 % soit d'un pourcentage inférieur à la hausse des prix prévisible. L'érosion depuis cinq ans de cette action revêt une ampleur inquiétante : la mission d'études présidée par le recteur Imbert notait déjà, l'an dernier, que l'augmentation du taux des bourses ne compensait qu'aux deux tiers la hausse des prix.

### **3. Les grands établissements.**

**Votre rapporteur a accompli trois contrôles budgétaires qui, indépendamment des problèmes qui se posaient à chacun de ces établissements, lui ont montré l'isolement administratif et la pénurie budgétaire inacceptable dans laquelle se trouvaient ces organismes.**

Il semble souhaitable qu'une réflexion d'ensemble soit entreprise sur cette question.

### **4. Les problèmes financiers posés par l'autonomie des universités.**

Compte tenu de la meilleure évaluation des besoins des établissements, une attention particulière devrait être accordée à leur gestion financière pour que ne se reproduisent pas les dépassements et les transferts de crédits constatés les années précédentes.

Cette rigueur nouvelle deviendra d'autant plus nécessaire lorsque, dans le cadre des projets de décentralisation, les universités collaboreront plus activement au développement local.

## II - EXAMEN EN COMMISSION

La commission a procédé à l'examen des crédits, pour 1982, de l'enseignement universitaire, sur le rapport de M. René Chazelle, rapporteur spécial.

Après avoir exposé les principales caractéristiques d'un budget qui augmente de 16,2 %, M. René Chazelle a présenté à la commission plusieurs observations tendant à souligner les motifs de satisfaction mais également les sujets de préoccupation que lui inspirait le projet.

Au premier chef, le rapporteur spécial s'est félicité :

- de l'augmentation des crédits de fonctionnement matériel des établissements universitaires qui progressent de 29,7 % ce qui correspond à une mise à niveau du pouvoir d'achat des universités ;

- de la concertation qui a présidé, cette année, à la révision des habilitations ;

- et du recrutement de 1 813 enseignants qui autorisera une meilleure régulation de l'accès au corps universitaire et des carrières.

Au titre des sujets de préoccupation, M. René Chazelle a noté :

- que le transfert du Centre National de la Recherche Scientifique au ministère de la Recherche et de la Technologie laisse subsister une incertitude sur les futures relations entre l'organisme et les laboratoires de recherche universitaire ;

- que les crédits destinés aux bourses n'augmentent que de 7,2 %.

Enfin, le rapporteur spécial a fait part à la commission des résultats des contrôles budgétaires qu'il a effectués auprès du Collège de France, du Muséum National d'Histoire Naturelle et de l'Ecole Française d'Archéologie d'Athènes. A cet égard, il a regretté le manque de cohérence de la politique menée par le ministère de tutelle vis-à-vis des grands établissements : défaut de vision d'ensemble, procédure budgétaire purement mécanique, insuffisance de prise en compte par la Mission de la recherche de la qualité des laboratoires de ces établissements.

Dans ces conditions, M. René Chazelle a souhaité qu'une mission d'étude soit créée en vue de dégager un bilan et de poser les principes d'une gestion adaptée à ces organismes.

Trois orientations seraient de nature à améliorer la situation des grands établissements :

- le regroupement des responsables dans une instance, les autorisera à mener une politique de concertation plus suivie avec le ministère ;
- une conférence budgétaire permettrait de satisfaire à leurs besoins dans le cadre d'une procédure d'allocation des crédits plus volontariste ;
- enfin, ces établissements devraient pouvoir recevoir des legs dans des conditions fiscales privilégiées.

Sous réserve de l'ensemble de ces observations, M. René Chazelle a proposé à la commission d'approuver le projet de budget de l'enseignement universitaire.

M. Stéphane Bonduel s'est interrogé sur le degré d'autonomie réel des établissements universitaires. M. Tony Larue a souligné le mauvais entretien des bâtiments scolaires.

M. Pierre Gamboa a demandé si les critères de calcul de la subvention de fonctionnement des universités allaient être révisés et dans quelles mesures les postes d'enseignement créés allaient être pourvus par des non-titulaires.

Après avoir remercié M. René Chazelle de la qualité de son exposé, M. Edouard Bonnefous, président, a fait part à la commission de ses préoccupations :

- quant aux effets réels des crédits très importants dont est dotée la recherche universitaire ;
- et quant à la dégradation regrettable de l'action de l'Etat en faveur des grands établissements, et en particulier de l'entretien de leur patrimoine immobilier.

Le Président a suggéré que la commission émette une protestation sur ce dernier point.

**Sous réserve des observations présentées par M. René Chazelle, la commission a adopté la proposition de son rapporteur spécial tendant à approuver les crédits de l'enseignement universitaire tout en émettant une protestation contre l'insuffisance des crédits alloués aux grands établissements.**



## **INTRODUCTION : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS**

Les dotations inscrites au budget du ministère de l'Education nationale au titre des enseignements universitaires s'élèvent à 15 217 millions de francs, ce qui laisse apparaître une diminution brute de 15,2 % au regard des crédits inscrits au budget de l'ancien ministère des Universités pour 1981.

Mais ces données brutes traduisent, en fait, une augmentation nette de 16,2 %, compte tenu du solde des transferts négatifs et positifs qui ont modifié la structure de ce budget :

– Au titre des transferts négatifs, on notera :

- que 4 733,1 millions de francs attribués en 1981, à l'ex-ministère des universités, sont maintenant gérés par le ministère de la Recherche et de la Technologie ;

- que 125,6 millions de crédits représentant, en 1981, les moyens de la Bibliothèque nationale sont maintenant gérés par le ministère de la Culture ;

- et qu'enfin, la réunification du ministère a abouti au virement de 2,6 MF de l'enseignement universitaire à l'enseignement scolaire.

– On mentionnera au chapitre des transferts positifs une dotation de 14,6 millions de francs pour le sport universitaire émanant de l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 14 096 millions de francs en diminution brute de 11,8 % mais en augmentation nette de 15,8 %.

Les dépenses en capital (crédits de paiement) s'élèvent à 1 121 millions de francs en diminution brute de 42,3 %, mais en progression nette de 21,6 %.

Sur chapitres de personnel l'effectif prévu en 1982 (92 257 personnes) correspond à une croissance modérée du nombre de personnels employés (1,5 %). Sur chapitres de subvention, le budget comporte 3 304 emplois.

## I - PRESENTATION

### A. LES DEPENSES ORDINAIRES

#### 1°) Présentation par actions

Actions (en millions de francs)	1981	1982	Variation 1982/81 (en %)	Variation calculée en tenant compte des transferts de crédits
Administration générale .....	4	0	- 100	
Enseignements supérieurs et biblio- thèque .....	12 175	13 957	+ 14,6	+ 15,5
Recherche.....	3 809	139	+ 96,3	+ 39

Les mesures nouvelles les plus significatives concernent les mouvements sur les personnels :

- un solde négatif de transfert net de 1 213 emplois au ministère de la Culture (1 198 emplois au titre de la Bibliothèque nationale) et à la section enseignement scolaire du ministère ;

- 593 transformations d'emplois intéressant divers ingénieurs, techniciens et administratifs ;

- 509 suppressions d'emplois ;

- et 3 115 créations d'emplois de toute nature (enseignements et ITA) dont il convient de noter que les deux tiers ne seront ouverts qu'à la rentrée de 1982, ce qui en minore l'incidence budgétaire pour le prochain exercice.

## B. LES DEPENSES EN CAPITAL

En apurant l'incidence des transferts de crédits consécutifs à la nouvelle répartition des compétences ministérielles, les projets de dépenses en capital s'établissent ainsi :

(en millions de francs)

	1981 A.P.	1981 C.P.	1982 A.P.	1982 C.P.	Variation des crédits de paiement (en %)
Enseignements supérieurs .....	300,2	345,1	487,4	408,8	+ 18,4
Recherche universitaire .....	569	573,2	719,2	709,2	+ 23,7
Action sociale .....	0,8	4,3	0,8	3,2	- 25,6
<b>TOTAUX .....</b>	<b>870</b>	<b>922,6</b>	<b>1 027,4</b>	<b>1 121,2</b>	<b>+ 21,6</b>

Si l'on observe un redressement des crédits destinés aux enseignements supérieurs (+ 18,4 % contre + 7 % en 1981), on doit regretter que les crédits de recherche universitaire fassent l'objet d'une moindre croissance que l'an dernier (+ 23,7 % contre + 33 %). On déplorera également la baisse des investissements consacrés à l'action sociale (- 25,6 %).

## **PREMIERE PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR SECTEURS POUR 1982**

### **CHAPITRE I : LES PERSONNELS**

Le projet de budget pour 1981 comprend 92 257 emplois sur chapitres de personnels auxquels s'ajoutent 3 304 emplois sur chapitres de subventions, soit un effectif total de 95 561.

#### **I. LES DÉPENSES DE PERSONNEL**

##### **A. PRÉSENTATION DES CRÉDITS**

La Bibliothèque nationale et le C.N.R.S. étant exclus en 1981, le montant comparé, par secteur, de l'ensemble des crédits destinés à la rémunération des personnels de l'enseignement supérieur est donné par le tableau figurant p. 13 :

Pour chacun de ces secteurs, les dépenses de personnels par rapport aux dépenses ordinaires représentent :

- 88,81 % pour les enseignements supérieurs (89,96 % en 1981) ;
- 84,17 % pour la recherche (84,53 % en 1981) ;
- 15,08 % pour l'action sociale (14,29 % en 1981) ;
- 68,72 % pour les bibliothèques (72,47 % en 1981).

Au total, hors pension, les dépenses de personnels constituent 72,2 % des dépenses ordinaires (73 % en 1981).

Secteurs	Années	Crédits inscrits aux chapitres de personnel	Crédits inscrits aux chapitres de subventions	Ensemble des crédits destinés à la rémunération des personnels	Variation 1982/1981
Enseignement supérieur	1981	8 574 292 960	462 619 641	9 036 912 601	+ 14,6 %
	1982	9 811 885 019	543 123 095	10 355 008 114	
Recherche (enveloppe)	1981	53 905 910	30 300 753	84 206 663	+ 38 %
	1982	71 311 342	45 244 882	116 556 224	
Action sociale	1981	23 019 175	219 777 993	242 797 168	+ 18,3 %
	1982	27 464 471	259 652 720	287 117 191	
Bibliothèques et information scientifique et technique	1981	230 994 820	-	230 994 820	+ 16,4 %
	1982	268 734 378	-	268 734 378	
TOTAL GENERAL	1981	8 882 212 865	712 698 387	9 594 911 252	+ 14,9 %
	1982	10 179 393 210	848 020 697	11 027 413 907	

## B. LES MOUVEMENTS INTÉRESSANT LES EMPLOIS

### 1. Bilan

D'importants mouvements de personnels sont prévus au titre du projet de loi de finances pour 1982.

D'une part, le nombre d'emplois gérés par le ministère connaîtra une décroissance sensible du fait des transferts négatifs opérés au profit d'autres départements :

- 23 099 agents du Centre national de la recherche scientifique seront dorénavant sous la tutelle budgétaire et administrative du ministère de la Recherche et de la Technologie,

- 15 emplois rattachés au ministère des Universités ont été supprimés par suite de la réunification de l'Education nationale,

- et 1 198 emplois affectés à la Bibliothèque nationale ont été transférés au ministère de la Culture.

Par ailleurs, 593 emplois, concernant en majeure partie des personnels administratifs et des techniciens de la recherche, ont été transformés.

Enfin, 3 125 emplois sont créés, compensés par 507 suppressions.

Au total, le solde des créations d'emplois net de transferts, de transformation et de suppression s'établit à 1 401, auquel il convient d'ajouter la consolidation des 180 emplois créés par la loi de finances rectificative.

### 2. Analyse

Ce bilan appelle plusieurs remarques :

- Les créations d'emplois interviendront pour les deux-tiers à la rentrée 1982, ce qui allège d'autant leur incidence budgétaire sur le projet de budget.

A titre d'illustration, ces emplois sont imputés pour 49,6 MF au budget 1982, leur extension en année pleine coûteront quatre fois plus ;

- Une priorité a été donnée à la création d'emplois d'enseignants. Au total de juillet 1981 à la rentrée 1982, 1983 emplois auront été créés à ce titre.

- les recrutements d'ATOS correspondent au triple souci de constituer les équipes de sécurité dans les établissements de grande hauteur, d'accompagner la mise en place d'équipements informatiques et de renforcer l'infrastructure administrative et technique des établissements.

– les emplois directs de recherche n'intéressent que 84 postes, dont 80 ingénieurs et techniciens.

– enfin, on déplorera que seulement 4 emplois aient pu être dégagés pour les grands établissements, ce dernier chiffre ne représentant qu'un millième des créations brutes enregistrées pour 1982 par le ministère.

## **II. PROBLEMES LIES A LA GESTION DES PERSONNELS**

### **1. Le poids des dépenses de personnel**

L'évolution du nombre de personnels mis à la disposition de l'enseignement universitaire croît régulièrement mais dans des proportions raisonnables :

Sur la base de l'indice 100 en 1977 (88 625 personnes, chiffre calculé en fonction de la structure actuelle du ministère), l'effectif atteindra, à la fin de 1982, l'indice 107,8.

Néanmoins, ce taux de progression admissible sur un simple plan statistique comporte des conséquences financières auxquelles il faut prendre garde.

La mécanique démographique, de même que les transformations d'emploi, crée au sein d'un personnel d'âge administratif moyen des glissements indiciaires pour vieillesse et technicité dont l'ampleur peut être évaluée à 1 % de la masse salariale annuelle.

Si les mesures jusqu'ici acquises et les nouveaux recrutements sont pleinement justifiés, l'attention doit être prêtée à la progression de la masse des traitements qui pourrait, à terme, devenir un facteur de rigidité insurmontable.

### **2. Les personnels enseignants non-titulaires**

En faisant abstraction des intervenants extérieurs au milieu universitaire, les personnels enseignants non titulaires se regroupent en deux catégories :

- les vacataires à titre principal, dont le nombre n'est pas connu.
- et 3 770 assistants non-titulaires.

Ces personnels sont en situation instable, mal rémunérés et, pour un fort pourcentage d'entre eux (69 %), exercent depuis plus de cinq ans.

Ils ont été recrutés dans les disciplines juridiques (42 %) et littéraires (58 %) sur la base des articles 29 et 30 de la loi d'orientation.

Une mission d'étude sur ce point a été confiée à M. Quermonne.

Dans l'attente de ses résultats, deux mesures intéressent immédiatement ces personnels :

– la création de 60 postes d'assistants réservés aux non-titulaires,

– et les possibilités de titularisation offertes par les ouvertures de postes d'enseignants aux rentrées 1981 et, surtout, 1982.

De plus, il est prévu de renouveler l'emploi de ces enseignants pendant une durée égale à deux années.

Quelles que soient les solutions qui seront dégagées au sujet de la titularisation de ces personnels, il sera nécessaire que les libertés financières laissées aux universités n'aboutissent pas, dans quelque temps, à la reproduction d'une situation dont l'apurement sera à nouveau demandé.

### **3. Les carrières enseignantes**

L'an dernier, votre rapporteur avait souligné la difficulté de l'aménagement des carrières enseignantes qui se devaient de concilier deux données décalées dans le temps et indépendantes : les flux de recrutement de personnels et les effectifs étudiants.

De 1962 à 1972, de nombreuses créations de postes sont intervenues, en parallèle à la progression du nombre d'étudiants. Ceci explique la relative jeunesse du corps enseignant ; mais ce phénomène est aussi un facteur de blocage des recrutements puisque seulement 200 postes sont libérés chaque année pour départ à la retraite, alors que sur un corps de 40 000 personnes avec une carrière moyenne de 40 ans, les dégagements des cadres devraient atteindre un millier d'emplois annuels.

A l'opposé, les effets mécaniques de la démographie enseignante justifieraient des recrutements plus importants à partir de 1996, lorsque les départs à la retraite augmenteront.

Afin d'éviter qu'il n'y ait, selon ses propositions, rupture puis afflux des recrutements - dont la régularité est indispensable à un renouveau continu de l'université - un plan à long terme a été mis à l'étude.

Dans l'immédiat, le volume des créations de postes en 1982 doit être analysé comme une première tentative d'harmonisation du rythme de recrutement et d'amélioration des perspectives de carrière de ces personnels.



## CHAPITRE 2 : LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

### I. PRESENTATION DES CREDITS

L'évolution des crédits destinés aux enseignements supérieurs est la suivante :

Nature des dépenses	1981 millions de F	1982 millions de F	Variation en %	1982 en % du total
Personnel	9 036	10 355	14,6 %	88,9 %
Fonctionnement	961	1 249	29,9 %	16,7 %
Intervention	47	53	12,7 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>10 044</b>	<b>11 657</b>	<b>16,1 %</b>	

En dépit d'une progression moyenne de 1981 à 1982 (+ 14,6 %), la part des dépenses de personnel dans les charges des établissements d'enseignement supérieur demeure prépondérante (88,8 %).

Les dépenses de fonctionnement (cf.infra) connaissent une forte croissance, moindre toutefois que ne peut le laisser supposer ces données, puisque ces dépenses ont été abondées par des transferts positifs de 14,6 MF (dota-tions affectées antérieurement au ministère de la Jeunesse et des Sports).

A structures constantes, l'évolution des subventions de fonctionnement enregistre une progression de 28,3 %.

Les dépenses d'intervention à l'exception des secours d'étude qui feront l'objet d'un examen séparé intéressent essentiellement les établissements non soumis à la loi d'orientation, l'aide à diverses associations et les relations internationales.

## **II - L'EQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

La récurrence, depuis quelques années, des difficultés de financement des universités avait conduit en 1980, à la création d'une commission, présidée par le professeur Freville.

Les changements intervenus depuis le printemps peuvent naturellement infléchir la portée des enseignements qu'il convient d'accorder aux conclusions de cette instance.

Toutefois, les problèmes demeurent.

A cet égard votre rapporteur souhaite présenter quatre observations sur l'ensemble de la gestion des établissements, qui concernent respectivement : les subventions de fonctionnement, l'équipement, le développement des ressources propres et la nécessité d'une réforme du contrôle financier.

### **1°) La subvention de fonctionnement**

La Commission des Finances avait, l'an dernier, déploré l'érosion en francs constants des subventions de fonctionnement des universités.

Indépendamment de la pénurie à laquelle cette réduction de crédits contraignait les établissements, il convient également de rappeler qu'elle emportait des effets pervers : les universités ponctionnaient sur d'autres postes budgétaires (en particulier sur les crédits de soutien des programmes à la recherche) les sommes nécessaires au paiement de leur facture de chauffage.

Votre rapporteur se félicite donc de l'important réajustement intervenu dans le volume de cette subvention.

Il note également qu'une partie des emplois créés allègeront les charges de fonctionnement des établissements (titularisation directe ou indirecte de vacataires, postes consacrés à l'amélioration de la sécurité).

Au-delà, une réflexion est engagée avec le monde universitaire afin de déterminer les modalités les plus satisfaisantes de calcul de cette subvention.

Deux orientations nouvelles semblent, dès à présent, dégagées.

D'une part, les critères d'attribution des subventions seront établis en appréhendant avec plus de précisions la hausse des tarifs de l'énergie et les coûts indirects induits par les activités de recherche.

D'autre part, la possibilité pour l'Etat de conclure des programmes pluri-annuels déterminant le volume de la subvention de fonctionnement a été mise à l'étude.

## **2°) Le premier équipement universitaire**

Le patrimoine mobilier financé sur crédits d'Etat en dehors de l'enveloppe recherche et des crédits d'informatique a une valeur théorique de remplacement d'environ 2 160 millions de francs. En prenant une durée moyenne d'amortissement de 10 ans, longue, compte tenu du coût du petit appareillage de technologie, on aboutit à un besoin théorique annuel de 216 millions de francs.

Un effort important a été entrepris dans le projet de budget pour rectifier la détérioration des dotations enregistrées depuis plusieurs années (88 millions de francs au lieu de 53 millions de francs en 1981, soit une progression de 66 %).

Cet effort doit être poursuivi.

## **3°) Le développement des ressources propres des universités.**

Le rapport Fréville indique que la part des ressources propres des établissements excédait à peine 10 %.

Encore doit-on noter que cette estimation extraite des comptes des universités ne représente qu'un pourcentage moyen recouvrant des disparités très importantes.

Outre qu'il traduit l'indispensable effort d'ouverture de l'université au monde extérieur, le développement de cette catégorie de recettes doit donner sa dimension financière à l'autonomie des établissements.

Les droits universitaires représentaient, dans les comptes financiers de 1979, 34 % des ressources propres. La croissance de ce poste ne doit être envisagée qu'avec prudence, compte tenu des effets directs qu'il peut avoir sur le niveau de vie des étudiants.

Lors du même exercice, les subventions des collectivités publiques s'élevaient à 13 % des recettes propres. On peut conjecturer, dans la perspective du projet de décentralisation, que les régions et les autres collectivités accentueront leur collaboration avec les établissements.

Enfin, les contrats passés entre les universités et les entreprises au titre de la formation continue ont représenté 34 % des ressources propres en 1980.

Le ministère de l'Education nationale compte développer l'ouverture réciproque des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises et

notamment, pour promouvoir une politique sectorielle dans un certain nombre de domaines. Il informera les branches professionnelles des capacités offertes en formation continue par les établissements et continuera à aider financièrement au titre d'actions expérimentales, la mise en place d'actions susceptibles de répondre aux besoins de l'économie et d'améliorer la situation de l'emploi sur le plan local ou national.

Des actions en cours sont à cet égard significatives : le ministère de l'Education nationale a, en 1981, encouragé et aidé financièrement l'université de Besançon à expérimenter une formation de responsables du service « contrôle qualité » mise en place en étroite collaboration avec le milieu industriel local de Franche Comté ; il a également encouragé et aidé l'université de Poitiers qui mène une action en robotique montée en étroite collaboration avec le tissu industriel Poitou-Charentes.

#### **4°) La nécessité du contrôle financier**

Un projet d'instruction émanant du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Economie et des Finances, doit rappeler aux établissements universitaires la réglementation financière et comptable auxquels ils sont soumis ; ce texte reprendra, en outre, le principe d'une gestion régulière et maîtrisée des dotations, en fonction des observations de la Cour des comptes.

Mais il apparaît essentiel à votre rapporteur de souligner qu'une voie moyenne reste à trouver entre un contrôle financier a priori très contraignant et l'inopérance du contrôle a posteriori tel qu'il est actuellement pratiqué envers les établissements.

A défaut, le développement prévisible de l'autonomie des établissements aboutira à la reconduction des errements que la Cour des comptes avait dénoncés dans son rapport de 1979 et dont votre commission avait, l'an dernier, regretté l'extension.

### **III - LA REFORME DES HABILITATIONS**

En 1980, de nombreuses demandes d'habilitation à décerner les diplômes de IIe et de IIIe cycles n'avaient pas été agréées.

La trop grande sévérité des critères appliqués mais également l'absence de concertation réelle qui avaient caractérisé les décisions du ministère avaient été mises en cause.

Cette année le quantum d'habilitation soumis au ministère était notablement inférieur ; la procédure suivie a été également différente dans son esprit – puisqu'une concertation a été établie avec les représentants du monde universitaire et dans sa lettre –, puisqu'un mécanisme d'appel a été instituée.

Le nombre de demandes d'habilitation acceptées s'est redressé :

– dans le deuxième cycle 685 dossiers sur 864 ont fait l'objet d'une décision positive ;

– dans le troisième cycle 127 DEA, dont 73 rétablissements et 54 DESS dont 22 rétablissements ont été acceptés sur 289 dossiers présentés.

Pour l'avenir, une réflexion sera conduite en vue de concilier l'existence de diplômes nationaux et l'autonomie accordée en 1968 aux établissements dans le cadre d'une véritable « carte universitaire ».

Sans préjuger les résultats de cette étude, il est probable qu'elle s'efforcera dans le cadre d'une complémentarité régionale de préciser par voie quasi-contractuelle les objectifs pédagogiques et les moyens de chaque université.

## CHAPITRE 3 : L'ACTION SOCIALE

### I - PRESENTATION DES CREDITS

Pour 1982, les dépenses ordinaires de l'action sociale se décomposent comme suit :

	1981 (en milliers de francs)	1982 (en milliers de francs)	Variation en %
Médecine préventive universitaire . . . . .	31 200	36 921	+ 18,3
Etablissements de cure . . . . .	106	120	+ 13,2
Sécurité sociale . . . . .	195 872	225 448	+ 15,0
Oeuvres universitaires . . . . .	761 099	883 260	+ 16,0
Bourses et aides aux étudiants handicapés . . . . .	710 561	761 640	+ 7,2
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1 698 838</b>	<b>1 907 389</b>	<b>+ 12,2</b>

Deux constatations s'imposent :

1° Pour la quatrième année consécutive, l'action sociale enregistre une progression de crédit (12 %) inférieure à celle du budget général (16,2 %).

2° Comme lors des exercices précédents, les bourses et secours d'études sont plus défavorisés (+ 7,2 %) que les autres secteurs de l'action sociale.

Par ailleurs, les dépenses en capital diminuent depuis plusieurs années. Le projet de budget pour 1982 n'inverse pas cette tendance puisque les autorisations de programme sont maintenues à niveau (0,2 MF) alors que les crédits de paiement (3,2 MF) régressent de 25,6 %

## II - LES OEUVRES UNIVERSITAIRES

Pour l'essentiel, le budget de fonctionnement des oeuvres universitaires est supporté par le ministère de l'Education nationale et par les participations versées par les étudiants.

Pour 1982, et au titre de la dotation du ministère, les dépenses de personnel s'établissent à 252 MF (+ 18,3 %), les dépenses de fonctionnement matériel à 18 MF (+ 13,3 %) et les dépenses d'interventions à 613 MF (+ 13,4 %).

Au total, l'action du ministère comporte 883 MF de crédits (+ 16 %). Six créations d'emplois sont prévues au budget.

### A. LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Pour 1982, il est prévu d'accorder 405 MF (+ 10,9 %) à cette action qui permettrait de faire passer la subvention repas accordée par l'Etat de 5,60 F à 6,25 F.

En francs constants, ces dotations diminuent depuis quelques années en parallèle à une baisse de la fréquentation : 77 millions de repas étaient servis en 1972 et 67 millions en 1980.

### B. LES RESIDENCES UNIVERSITAIRES

Le tableau qui suit retrace l'évolution des principaux indicateurs de gestion des résidences universitaires depuis dix ans :

Les principaux problèmes financiers des résidences universitaires tiennent à la nature des charges que doivent couvrir leurs ressources.

En premier lieu, les salaires des personnels de service représentent 63 % des dépenses. Les revalorisations importantes, actuelles et futures, qui concernent près de 80 % des effectifs employés par les cités universitaires, influent directement sur l'accroissement des dépenses de personnel.

En second lieu, les diverses hausses des produits pétroliers se répercutent sur les dépenses de chauffage qui, ajoutées à celles de l'éclairage et de l'eau, ont augmenté de plus de 30 %, représentant 29 % des charges.

Années	Capacité d'accueil Nombre de places au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année			Nombre d'étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires		Crédits de subventions accordées	Subvention-État par lit et par mois		Montant moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants (taux moyen au 1 <sup>er</sup> janvier)
	Cités universitaires	Réservation H.L.M.	TOTAL	Nombre	% pouvant être logés	Chapitre 46-11	Montant forfaitaire budget-État	Part annuités H.L.M. prélevée sur ce forfait	
1972	93 966	4 985	98 951	583 000	17,00 %	22 111 620 F	22 F	11,07 F	102 F
1973	95 686	6 066	101 752	609 000	16,70 %	24 441 620 F	24 F	12,36 F	110 F
1974	97 465	6 949	104 414	612 000	17,10 %	27 841 620 F + 4 283 000 F	27 F	13,31 F	131 F
1975	98 485	7 437	105 922	613 000	17,25 %	37 756 705 F	27 F + 23 F au 1.07.75	12,85 F	145 F
1976	99 737	9 126	108 863	624 000	17,40 %	51 922 838 F	50 F + 13 F au 1.10.76	13,44 F	180 F
1977	100 677	9 186	109 863	644 000	17,00 %	70 335 838 F	63 F + 13 F au 1.10.77	14,23 F	200 F
1978	101 103	9 293	110 396	661 000	16,70 %	84 995 935 F	76 F + 14 F au 1.10.78	14,66 F	213 F
1979	101 759	9 396	111 155	683 000	16,30 %	100 690 783 F	90 F + 15 F au 1.10.79	15,00 F	221 F
1980	102 259	9 402	111 661	706 000	15,80 %	117 248 274 F	105 F + 15 F au 1.10.80	15,27 F	242 F
1981	103 461	9 402	112 863	720 329	15,00 %	136 369 931 F	120 F + 22 F au 1.10.81	16,24 F	280 F
1982 (prévis.)	103 861	9 402	113 263	740 000	15,30 %	165 136 740 F	142 F + 35,8F au 1.10.82	17,00 F	343 F



Enfin, compte tenu du vieillissement des cités universitaires, les centres régionaux sont confrontés à des dépenses de plus en plus conséquentes de remise en état ou de remplacement des installations, travaux dont les coûts progressent aussi très rapidement.

Pour 1982, un crédit supplémentaire de 11 MF est prévu au chapitre 46-11 pour les travaux, par rapport à un crédit de base (travaux de gros équipement) de 18,5 MF.

Par ailleurs, les étudiants disposent de possibilités de logement en HLM, mieux adapté au cas des jeunes ménages. Actuellement 2 606 célibataires et 3 328 ménages sont hébergés sous cette forme.

Les CROUS meublent ces logements et en assurent l'entretien. Mais, actuellement, le régime d'aide au logement n'est pas ouvert à ces étudiants ce qui rend ces locations onéreuses.

Il serait souhaitable pour l'avenir que les étudiants bénéficient de mesures d'aides sur ce point.

Les crédits pour 1982 passent de 136,4 MF à 165,1 MF.

### III - LES BOURSES ET SECOURS D'ETUDES

#### A. LES MESURES PROPOSEES EN 1982

Les crédits de bourse (761 MF) n'augmentent que de 7,2 %.

Les modifications les plus notables pour 1981-1982 sont les suivantes :

1) Relèvement de 12 % des plafonds de revenus ouvrant droit à bourse.

Par surcroît, les mesures prises en 1977-1978 et aménagées en 1978-1979 pour limiter l'effet de seuil des plafonds ont été maintenues. Elles prévoient l'attribution d'une bourse, dont le taux est alors réduit en conséquence, en cas de dépassement jusqu'à 15 % des plafonds correspondant au 1er échelon de bourse.

2) Les taux des bourses pour 1980-1981 sont reconduits pour 1981-1982. Toutefois deux mesures particulières ont été prises en faveur des étudiants boursiers issus des familles les plus démunies ou qui suivent leurs études dans l'enseignement technologique supérieur :

– Versement d'une aide complémentaire de 846 F aux étudiants boursiers du 6° échelon et du 6° échelon bis, issus des familles les plus modestes, et aux étudiants titulaires d'une bourse à caractère spécial (allocations d'études de DEA ou DESS ou bourse d'agrégation ou de service public).

– Attribution d'un échelon supplémentaire de bourse aux étudiants boursiers de l'enseignement technologique supérieur (I.U.T., écoles d'ingénieurs et de commerce, préparation des maîtrises de sciences et techniques, des maîtrises de sciences de gestion et de maîtrises de méthodes informatiques appliquées à la gestion).

Cette dernière mesure sera étendue à compter du 1er avril 1982 aux étudiants boursiers inscrits dans le premier cycle universitaire.

Pour l'année universitaire 1982-1983, il est prévu d'augmenter de 12 % le taux des bourses et de reconduire les mesures particulières mises en oeuvre en 1981-1982 (aide complémentaire et échelon supplémentaire de bourse).

Enfin, la dotation consacrée au prêt d'honneur qui concernait en 1980 environ 2 800 étudiants pour un montant moyen de prêt de 5 110 F a été portée à 15,4 MF (+ 22,2 %), non compris les fonds de concours qui résultent de l'amortissement des prêts déjà consentis.

## B. OBSERVATIONS

Depuis plusieurs exercices, la Commission des Finances du Sénat dénonce la détérioration du montant des bourses.

En francs constants, la dégradation de cette action se poursuit, la dotation de 761 MF ne correspondant qu'à une augmentation de 7,2 %.

Les raisons de ce phénomène, déjà décrites dans un précédent rapport, sont simples : la sensibilité à la hausse des prix des aides indirectes (médecine, sécurité sociale, résidences, restaurant) est beaucoup plus forte que celle des dépenses d'aides directes qui ne comportent pas de chapitre du personnel - et sont par suite susceptibles d'amputation.

En l'absence d'une volonté politique clairement énoncée, l'érosion du pouvoir d'achat des bourses est presque mécanique.

Il est rappelé qu'en 1980 on recensait 102 000 étudiants boursiers, soit plus d'un inscrit dans les facultés sur huit.

Votre rapporteur déplore donc à nouveau qu'une attention insuffisante soit consacrée à ce problème.

Au-delà d'un rattrapage, dont le coût s'élève d'année en année, d'autres possibilités d'amélioration ont été explorées par la mission Imbert :

- développement des prêts d'honneur ;
- décentralisation des décisions d'attribution, auprès des CROUS ;
- amélioration du rythme de paiement ;
- création d'un terme de rentrée ;
- et correction d'importantes inégalités régionales.

## CHAPITRE 4 : LES BIBLIOTHEQUES

### I - PRESENTATION DES CREDITS

Pour 1982, en éliminant l'incidence du transfert de la Bibliothèque nationale au ministère de la Culture, les crédits de fonctionnement destinés aux bibliothèques universitaires s'établissent ainsi :

Nature des dépenses	1981 (en millions de francs)	1982 (en millions de francs)	Variation 1982/81 (en %)
Crédits de personnel .....	210,5	240,8	14,4
Crédits de fonctionnement .....			
Chapitre 34-61 .....			
Frais de déplacement .....	0,4	0,8	100
Chapitre 36-11 .....			
Subventions bibliothèques universitaires	64,9	81,9	42,2
Subventions CADIST .....	6	10	73,3
Crédit de renouvellement de matériel ...	3	6,6	120
<b>TOTAUX .....</b>	<b>284,8</b>	<b>340,5</b>	<b>+ 19,5</b>

Sur la base de ces données on doit avancer plusieurs observations :

- 151 emplois sont créés dans les bibliothèques universitaires et les centres d'acquisition et de diffusion d'information scientifique et technique (CADIST).

- La mise en place des CADIST se poursuit, une dizaine d'ouvertures étant programmées de 1981 à 1983.

## **II LA CREATION DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Le 27 janvier 1981 a été créé, au sein du ministère des Universités puis du ministère de l'Education nationale, la Direction de l'Information scientifique et technique (DIST). Les missions et les moyens de cette direction sont ceux de l'AUDIST à qui elle a succédé.

La DIST forme les personnels des bibliothèques universitaires à l'interrogation des bases et banques de données et procède à l'équipement en terminaux de ces bibliothèques.

La Direction a repris l'assistance technique et financière accordée aux bases et banques de données d'origine universitaire.

L'année 1982 devrait cependant voir l'augmentation du nombre des actions menées par la DIST, les besoins de l'enseignement, de la recherche et du développement scientifique et technique justifiant un important élargissement de ses activités, notamment dans les directions suivantes :

- L'automatisation des bibliothèques universitaires. La DIST a opté pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes permettant d'organiser plusieurs bibliothèques universitaires en réseau, leurs fonctions étant progressivement automatisées (catalogage, prêt, acquisitions, aide aux lecteurs dans leurs recherches,...) ;

- Les bases et banques de données françaises devraient être l'objet d'une politique globale d'aide à la création et à la diffusion ;

- Le « désenclavement » du monde universitaire nécessite aussi qu'une action soit entreprise en faveur de l'édition scientifique et technique française :

- encouragement à la production d'ouvrages pour la formation continue ;

- création de revues de haut niveau afin de soutenir et renforcer le rayonnement de la pensée scientifique française ;

- promotion des initiatives en matière d'édition électronique afin que la France ne reste pas en marge d'une évolution irréversible.

Les actions de formation menées par la DIST s'inscrivent dans une politique cohérente de l'information scientifique et technique. Il s'agit de développer les formations existantes d'utilisateurs, tant directement à Paris, que par l'intermédiaire d'animateurs régionaux préalablement formés par la DIST.

Les crédits d'équipement et de fonctionnement prévus au budget de 1982 doivent permettre à la DIST d'intervenir, soit directement, soit en soutenant l'action des universités et en particulier de financer l'équipement des bibliothèques universitaires et des universités en matériel informatique les mettant en mesure de mieux tirer parti d'une information scientifique et technique en constant développement.

A cet égard, le projet de budget prévoit la création de 62 emplois pour l'information scientifique et un triplement des crédits de fonctionnement qui sont portés à 16,5 MF.

## CHAPITRE 5 : LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

### I - PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

En 1982 , par rapport au dernier budget, les crédits de la recherche universitaire évolueront comme suit :

Nature des dépenses	1981 (en millions de francs)	1982 (en millions de francs)	Variation 1982/81 (en %)
Fonctionnement .....	100,1	138,9	+ 38,8
Soutien des programmes .....	431,1	536,5	+ 24,4
Equipement .....	142,1	172,7	+ 21,6
<b>TOTAUX .....</b>	<b>673,3</b>	<b>848,1</b>	<b>+ 26</b>

1°) Les crédits de fonctionnement enregistrent une forte progression imputable à la création de 84 emplois dont 4 emplois de chercheurs et 80 emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs.

2°) Les crédits d'équipement augmentent de 21,6 % : de plus, 15,6 MF sur dotations de fonctionnement (crédit-bail) sont consacrés à l'acquisition de matériels informatiques destinés à la recherche.

3°) L'augmentation des soutiens de programme est à la fois inférieure à celle constatée de 1980 à 1981 (+ 33 %) et à la croissance du budget général (+ 27,6 %).

S'agissant d'une action prioritaire, on devra regretter que la partie universitaire de l'enveloppe recherche ne soit pas mieux dotée.

## II - L'ACTION DE LA MISSION DE LA RECHERCHE

La politique générale suivie par la mission de la recherche constitue à encourager - dans le cadre d'une concertation avec les établissements - la meilleure utilisation de l'appareil de recherche des universités et des crédits dont il est doté.

Trois éléments importants de cette concertation peuvent être dégagés : l'affectation des personnels, l'allocation des crédits, les efforts de diffusion des acquis.

### A. L'AFFECTATION DES PERSONNELS

Différentes procédures permettent à la mission de la recherche d'avoir une action propre en matière de personnel. On peut citer dans ce sens : les postes d'accueil, les postes d'assistants-normaliens, les postes de banques.

Elle mène par ailleurs une action conjointe avec d'autres directions du ministère en matière de transformations d'emplois.

#### 1. Action propre de la mission de la recherche

##### a) *Les postes d'accueil*

Un contingent de postes est ouvert chaque année depuis 1978 au budget du C.N.R.S., appelés « postes d'accueil » ; ceux-ci permettent à des enseignants titulaires de l'enseignement supérieur, d'être détachés pour une période de 4 ans maximum dans des laboratoires propres ou associés au C.N.R.S.

Depuis 3 ans, 70 postes ouverts ont ainsi permis le détachement d'enseignants dans des laboratoires du C.N.R.S.

De tels postes ont également été créés au budget d'organismes de recherche tels que l'O.R.S.T.O.M., l'I.S.T.P.M., l'I.N.R.A., le C.N.E.X.O. et l'I.N.S.E.R.M. toutefois en nombre beaucoup plus réduit.



*b) Les postes d'assistants-normaliens*

Cette procédure a été engagée à la rentrée de l'année 1978. Elle consiste à créer des postes « d'accueil » d'un type nouveau permettant à de jeunes agrégés normaliens sortant ou récemment sortis de l'Ecole, d'être mis pendant 3 ans en qualité d'assistant à la disposition d'un établissement d'enseignement supérieur désireux de les associer à ses activités de recherche. Ce système a ce double avantage d'assurer à l'université concernée le service supplémentaire d'un assistant aussi bien dans le secteur « recherche » que dans celui de l'enseignement, et au jeune agrégé normalien intéressé par des travaux de recherche de s'insérer rapidement dans une équipe au sein d'une université.

Cette procédure a permis d'affecter 5 élèves en 1978, 4 en 1979 et 5 en 1980.

*c) Les postes de « banques »*

Ce type d'opération peut s'analyser comme « le prêt » d'un poste (assistant, maître-assistant ou professeur) à une université d'accueil et gagé sur un poste libéré par un départ à la retraite (prévu à plus ou moins longue échéance).

Cette procédure a été envisagée en vue de faciliter la mobilité des enseignants.

Toutefois, très peu de postes ont été dégagés pour la banque (4 par an de 1977 à 1980).

## **2. Action conjointe avec d'autres directions du ministère**

Par ailleurs conjointement avec la direction des enseignements supérieurs et la direction de l'administration des personnels du ministère, la mission de la recherche a participé aux opérations de transformations d'emplois dans les corps d'enseignants-chercheurs.

Ces dernières années, le ministère des universités a mis en oeuvre un très important mouvement de transformations d'emplois d'assistants en maîtres-assistants et de maîtres-assistants en professeurs permettant à la fois d'améliorer le déroulement des carrières et de réajuster la pyramide entre personnels de rangs A et B.

La mission de la recherche intervient lors de l'affichage des profils de postes à proposer aux concours : elle veille à ce que les postes ouverts dans les établissements en tenant d'abord compte des besoins d'encadrement pédagogique, aient un profil qui garantisse que les activités de recherche des personnels promus pourront se poursuivre dans un environnement scientifique satisfaisant.

## B. L'ALLOCATION DES CREDITS

Depuis sa création, la mission de la recherche s'efforce d'améliorer les conditions de délivrance et d'emploi des fonds qu'elle distribue.

A chaque exercice, une concertation a lieu entre la mission et les établissements allocataires afin de déterminer le volume et l'affectation de l'enveloppe annuelle des universités.

De plus, les subventions versées par la mission sont classées en trois catégories :

- la tranche A a pour objet le financement des surcoûts de fonctionnement liés à la recherche - estimés en valeur moyenne à 50 % du coût des fonctions enseignantes ; de plus les crédits de cette tranche encouragent la création de services communs (calcul, reproduction, etc...) entre les laboratoires d'une même université ;

- la tranche B représente le soutien institutionnel aux laboratoires mais comprend également des éléments incitatifs (tranche B1 ) spécifiques aux formations associées au C.N.R.S. ou à celles qui sont en passe de l'être ;

- la tranche C vise à la mise en oeuvre des recherches nouvelles (nouveaux programmes, nouvelles équipes) et au soutien temporaire à des efforts de valorisation.

De 1978 à 1981, la répartition (1) des crédits entre ces diverses tranches a été marquée par une plus grande sélectivité :

- la part de la tranche A a diminué de 15,9 % à 15,2 % de l'ensemble des crédits alloués par la mission ;

- la part de la tranche B a diminué de 47,6 % à 44,8 % (mais à l'intérieur de cette tranche, les pourcentages des dotations réservées aux formations d'excellence est passé de 23,9 % à 29,6 %) ;

- la part de la tranche C a augmenté de 22,8 % à 28,1 %.

## C. LA POLITIQUE DE DIFFUSION DES ACQUIS

### 1°) Les brevets

Dans le cadre de la valorisation de la recherche, la mission de la recherche a entrepris une politique de coordination étroite avec l'ANVAR et avec le Centre national de la recherche scientifique qui s'est traduit :

(1) Le solde des pourcentages est inférieur à cent, le reliquat des états étant affecté aux grands établissements.

– d'une part par un versement de 1 MF à l'ANVAR destiné à prendre en charge les frais de valorisation des recherches effectuées par des équipes universitaires non associées au C.N.R.S. ;

– d'autre part par la participation d'un membre de la mission de la recherche aux réunions bimensuelles du groupe de valorisation qui rassemble les conseillers techniques de l'ANVAR et la direction des relations extérieures du C.N.R.S.

Pour ce qui concerne la répartition des redevances résultant d'une exploitation, aucune décision n'est encore prise, mais elle sera en harmonie avec la procédure mise en place par le C.N.R.S.

## **2°) La diffusion des progrès fondamentaux vers les secteurs de transfert.**

La politique de la mission de la recherche du ministère de l'Education nationale est une politique d'établissements mais également une politique de laboratoires.

a) Au niveau des établissements, l'ouverture sur le monde industriel s'est traduite dans l'affectation des postes : 36 % des emplois d'enseignants chercheurs pourvus en juillet 1980 au titre des sciences l'ont été soit dans les écoles d'ingénieurs et établissements à vocation technologique, soit, pour ce qui est des universités au titre des sections de sciences appliquées. Cette proportion atteint presque 40 % au niveau des emplois de professeurs.

b) Au niveau des laboratoires, deux actions spécifiques ont été lancées par la mission de la recherche, en liaison avec la D.G.R.S.T. ou le ministère de l'Industrie : – La conclusion de contrats de programme avec le ministère de l'Industrie et le C.N.R.S. ayant pour objectifs de :

- doter chaque établissement concerné de moyens en personnel comme en matériel pour préserver ou étendre un domaine de recherche original, évitant à la fois l'académisme universitaire et la simple assistance technique ;

- susciter ou renforcer des pôles d'excellence en favorisant un effort de sélectivité et d'orientation consenti par certaines équipes déjà confirmées ;

- développer une politique de transfert de connaissances vers les secteurs socio-économique et de valorisation de la recherche sur un plan local ou national en utilisant le « rayonnement » des écoles d'ingénieurs auprès du monde industriel.

Indicativement, les moyens globaux mis à disposition de ces contrats sont les suivants :

1977	1978	1979	1980	1981
TOTAL .....	0,700 MF	3,270 MF	2,780 MF	3,230 MF
dont : .....		+ 4 postes	+ 2,5 postes	
Mission de la recherche .....	(0,700 MF)	(1,200 MF)	(1,000 MF)	(1,150 MF)

– Le développement de liaisons entre laboratoires universitaires et petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de son action d'animation de la recherche universitaire, la mission de la recherche conduit, en collaboration avec la D.G.R.S.T. un programme incitant les laboratoires universitaires à orienter une partie de leur activité vers des sujets intéressant les petites et moyennes entreprises (P.M.E.). Un appel d'offre permanent a été lancé en mars 1979, sollicitant, de la part des laboratoires universitaires, des propositions d'études élaborées conjointement avec une P.M.E. Il a été précisé que chacune de ces opérations devait pouvoir faire l'objet d'une évaluation dans un délai d'un an (donc, ne pas porter sur des recherches à très long terme), présenter un intérêt économique régional ou national et surtout constituer une réelle occasion de contact entre membres de l'université et responsables de P.M.E. Pour donner une preuve de son intérêt, l'entreprise concernée est tenue d'apporter une participation mais cette dernière est laissée très libre quant à son volume et sa nature.

Le laboratoire universitaire concerné reçoit une subvention spécifique comprise entre 50 000 et 150 000 F.

Actuellement, une cinquantaine de sujets sont en cours d'étude dans une vingtaine d'universités ou d'écoles d'ingénieurs.

### III - OBSERVATIONS

#### **1. Les problèmes posés par le transfert du C.N.R.S. au ministère de la Recherche et de la Technologie.**

L'an dernier, votre rapporteur notait que la symbiose du C.N.R.S. et des universités était trop forte, et empêchait le centre de s'intéresser à d'autres secteurs de la recherche française.

A l'opposé, il ne serait pas souhaitable que le transfert de la tutelle du C.N.R.S. à un autre département ministériel aboutit à un désengagement de cet organisme.

En effet, ces rapports sont ressentis comme très positifs par les chercheurs du centre et les laboratoires des universités.

En 1980, le nombre d'enseignants chercheurs associés au C.N.R.S. était, toutes disciplines confondues, égal au quart de l'effectif total des enseignants chercheurs.

Ce pourcentage de 25 % variait selon la catégorie d'établissements considérée, à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 % pour les petites et moyennes universités et les universités à dominante juridique, 15 % pour les universités à vocation littéraire et 40 % pour les grandes universités pluridisciplinaires à dominante scientifique et médicale. Entre deux, pour les établissements à vocation technologique, ce pourcentage s'élève à 27,6 %.

Comme le notait, dans un article paru en 1980 dans la revue d'administration publique, le professeur Denisse, alors directeur de la mission de la recherche :

« La situation est telle actuellement, qu'on peut dire qu'il n'est pas de recherche fondamentale importante qui ne bénéficie d'une contribution notable des universitaires ; inversement, il n'est pas de recherche universitaire de qualité et coûteuse qui ne bénéficie d'un support extérieur, en général en provenance du C.N.R.S., souvent aussi d'autres agences de recherche.

A côté du soutien matériel qui a été essentiel aux laboratoires universitaires et des postes de chercheurs à plein temps qui bénéficient de nombreuses formations universitaires, on doit noter que l'apport du C.N.R.S. s'est également traduit par la mise à la disposition des chercheurs d'un corps de techniciens de grande valeur indispensables aux développements de la recherche

moderne. La création du corps des techniciens et ingénieurs du C.N.R.S. doit être considérée comme un des apports majeurs de cet organisme, alors que l'université ne disposait que d'un corps de techniciens fonctionnaires mal adapté à l'évolution des besoins de la recherche.

Souvent critiquées, il faut reconnaître aussi que les commissions du C.N.R.S. ont fait entrer dans la recherche, et par là dans l'université, des chercheurs de très grande qualité, alors que les assistants recrutés par cooptation dans les universités, sans examens d'aptitude sérieux au moment des recrutements massifs ont conduit en moyenne à des recrutements de moindre qualité. »

Le C.N.R.S. demeure indispensable à la recherche universitaire où il constitue par le biais du soutien qu'il accorde à ses meilleures formations, un instrument de mesure de sa qualité et de confrontation de son activité.

## **2. Les problèmes de la recherche universitaire**

### *a) les deux recherches*

En schématisant, on peut affirmer qu'il existe deux types de recherches au sein de l'université :

- une recherche dite d'excellence menée par des équipes motivées et ayant de nombreux contacts avec le monde scientifique extérieur ;
- et une recherche de base, beaucoup plus liée à l'enseignement.

En principe, la recherche doit être en relation directe avec l'enseignement ; il est clair que cette intention louable repose largement sur une fiction : le poids des fonctions de recherche dans un laboratoire de pointe s'accommode mal du suivi des étudiants qu'exige l'enseignement dans le premier cycle, par exemple.

Il convient d'ajouter que la recherche est une vocation et qu'on méconnaît sa réalité en en faisant une obligation statutaire des enseignants.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la justification du maintien de procédures de financement uniformisées à ces deux catégories.

*b) l'absence de politique scientifique des établissements*

L'article 13 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur porte : « la détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement de conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeur, maître de conférences ou éventuellement maître-assistant, de chercheurs de même niveau et de personnes choisies en fonction de leur compétence scientifique ».

Aucun décret n'a complété ce texte qui demeure l'unique élément de référence en la matière. Ceci a pour conséquence une grande hétérogénéité dans le mode de désignation des membres de ces conseils, dans leur composition, dans leur rôle et dans leur influence selon les universités. Une réflexion doit être entreprise sur la définition du rôle et la structure de ces conseils scientifiques.

Ce qui est vrai pour la définition des orientations, l'est aussi pour leur application.

Quel que soit le bien fondé de la politique de la mission de la recherche, rien n'indique que la répartition de l'enveloppe qu'elle accorde à chaque université soit respectée.

En effet, le Président d'université a un pouvoir financier important puisqu'il est ordonnateur des dépenses de l'établissement.

Mais il représente une autorité exécutive faible qui traduit plus les compromis entre les différentes tendances d'un établissement qu'elle ne contribue à mettre en oeuvre une politique scientifique cohérente.

**DEUXIEME PARTIE :  
CONTROLES BUDGETAIRES EFFECTUES EN 1981**

L'intérêt de votre Commission des Finances pour les grands établissements sous la tutelle du ministère de l'Education Nationale est constant.

L'éloignement géographique pour ceux d'entre eux qui sont situés à l'étranger, la dispersion de ces organismes, les problèmes originaux que posent chacun d'eux sur le plan financier, font qu'ils sont soit oubliés dans les arbitrages budgétaires, soit victimes d'attribution de crédits calculés en fonction de clefs de répartition qui ne prennent pas en compte la particularité de leurs missions.

Négliger les possibilités de ces établissements, en vue d'opérer des économies sans aucune mesure avec les sommes gérées par le ministère, aboutit à se priver d'instruments privilégiés de diffusion de la culture française.

Dans cet esprit, votre rapporteur a effectué trois contrôles budgétaires portant respectivement sur les situations du Collège de France, du Museum National d'Histoire Naturelle et de l'Ecole française d'Archéologie d'Athènes.



## **CHAPITRE I : LE COLLEGE DE FRANCE**

Votre rapporteur a procédé le 12 mars dernier à une visite des locaux et des laboratoires du Collège de France. Cette visite a été suivie d'une réunion de travail animée par M. Yves Laporte, administrateur, et MM. de Morant, directeur de cabinet de l'administrateur et Pfau, secrétaire général du Collège, auxquels votre rapporteur souhaite adresser ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé.

### **I - PRESENTATION DES ACTIVITES DU COLLEGE DE FRANCE**

Le Collège de France doit son origine à François Ier. En 1530, celui-ci institua les premiers lecteurs royaux, trois pour l'hébreu, deux pour le grec, un pour les mathématiques. Ces maîtres avaient pour fonction de donner des enseignements qui n'étaient pas encore admis à l'Université. Cette répartition traduisait déjà deux particularités du Collège : sa pluridisciplinarité entre matières scientifiques et littéraires et l'aspect novateur de ses enseignements.

Les six lecteurs sont passés à vingt au XVIII<sup>e</sup> siècle (Collège Royal de France), puis à quarante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (où après avoir été Collège Impérial durant les deux Empires, il prend, en 1870, le nom de Collège de France qui devait lui rester). Les lecteurs sont devenus, aujourd'hui, cinquante deux professeurs que secondent plusieurs centaines de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Les enseignements vont des mathématiques à la musique, en passant par les sciences physiques, biologiques, philosophiques, historiques et archéologiques. Deux chaires d'Etat sont, en outre, réservées à l'enseignement de savants étrangers, invités par le Collège.

Depuis son origine, le rôle du Collège a été conditionné par deux faits principaux, sanctionnés par le statut particulier qui le régit : d'abord, il recrute ses membres par cooptation sans aucune exigence de diplôme parmi les savants les plus éminents de notre pays, dans les disciplines les plus diverses.

Ensuite, il ne prépare à aucun examen, ni ne décerne de diplômes ; ses enseignements, qui ne sont assujettis à aucun programme, doivent exposer non pas des vérités acquises, mais la science en voie de se faire, et, en conséquence, être renouvelés chaque année. Enfin, toutes les chaires sont mutables et sont remises en question au départ des savants qui les occupaient. Il appartient, en effet, à l'Assemblée des Professeurs de se prononcer dans chaque cas sur leur maintien ou sur leur transformation. La recherche jouit, ainsi, outre de la plus large indépendance, de la faculté exceptionnelle de s'adapter en permanence aux derniers développements de la science.

## II. LES EQUILIBRES FINANCIERS DU COLLEGE DE FRANCE

### A. PRESENTATION DES COMPTES BUDGETAIRES

Pour 1980 et 1981, les budgets initiaux du Collège sont décrits dans les tableaux des pages 43 et 44. Ces données appellent les commentaires suivants :

1. Il existe une différence appréciable entre le budget primitif de l'établissement et son règlement définitif (à titre d'exemple, le compte financier pour 1980 est supérieur de 78 % au budget).

Cet écart procède :

- de la sous-estimation des dotations initiales fournies par l'administration,
- et des aléas qui affectent l'évolution du patrimoine propre de l'organisme.

2. En toute hypothèse, des dérives budgétaires de cette importance ne sont pas favorables au Collège, d'une part parce que les formations de recherche ne sont pas en mesure d'organiser dans de bonnes conditions la programmation financière de leurs travaux et, d'autre part, parce que l'organisme peut être conduit à prélever sur son patrimoine pour assurer le règlement de ses opérations budgétaires.

Ainsi, l'évolution des crédits initiaux de 1980 sur 1981 laisse apparaître un taux d'accroissement de 2 % très inférieur à l'inflation.

3. Les ressources du Collège proviennent de trois sources principales :

- des subventions de l'Etat au titre des dépenses de personnel (chapitre 36-15) ainsi que de l'équipement et du soutien des programmes (71,1 % en 1981)
- des conventions de recherche conclues avec divers organismes (16,7 % en 1981)
- et les revenus de son patrimoine propre (12,1 % en 1981).

Mais il est à noter - pour ne prendre que l'exemple du compte financier 1980 apuré des mouvements comptables - que la répartition finale de ces ressources est sensiblement différente :

- subventions (44,8 %)
- conventions de recherche (19,8 %)
- revenus et recettes exceptionnelles patrimoniales, cette dernière rubrique visant les mouvements sur le patrimoine (35,5 %).

RECETTES

-7-

**BUDGET 1981**

N° des Cptes	INTITULÉS	Résultats du compte financier 1979	Budget primitif 1980	Budget primitif 1981	Différence 1980/1981
	<u>1ère Section : Fonctionnement</u>				
71	Subventions	11 362 298,91	10 951 152	11 725 232	+ 774 080
72	Vente de déchets	-	-	-	-
75	Ressources affectées	6 554 150,66	4 700 000	4 200 000	- 500 000
76	Produits accessoires	240 382,09	22 000	37 000	+ 15 000
77	Produits financiers	2 021 966,44	1 330 700	1 350 700	+ 20 000
78	Travaux faits par l'établissement pour lui-même	-	-	-	-
79	Autres recettes budgétaires	1 064 115,99	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	21 242 914,09	17 003 852	17 312 932	+ 309 080
	Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit	-	-	-	-
	Total égal en recettes et en dépenses	21 242 914,09	17 003 852	17 312 932	+ 309 080
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>					
	<u>2ème Section - Opérations en Capital</u>				
795	Recettes en capital	4 773 546,88	-	-	-
	Excédent de la 1ère section	1 196 263,83	625 000	600 000	- 25 000
	Diminution du fonds de roulement	-	-	-	-
	Total égal en recettes et en dépenses	5 969 810,71	625 000	600 000	- 25 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>					
	Total brut des recettes	27 212 724,80	17 628 852	17 912 932	+ 284 080
	à déduire : recettes internes	1 196 263,83	625 000	600 000	- 25 000
	<b>Total net des recettes</b>	26 016 460,97	17 003 852	17 312 932	+ 309 080
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>					

## BUDGET 1981

DÉPENSES

N° des Cptes	INTITULÉS	Résultat du compte financier 1979	Budget primitif 1980	Budget primitif 1981	Différence 1980/1981
	<u>1ère Section : Fonctionnement</u>				
61	Frais de personnel	3 026 022,37	2 979 198	2 786 963	- 192 235
62	Impôts et taxes	260 868,82	243 478	219 366	- 24 112
63	Travaux, Fournitures et Services extérieurs	7 611 112,14	7 800 200	8 807 200	+ 1 007 000
64	Transports et Déplacements	299 982,78	180 000	190 000	+ 10 000
65	Emplois de ressources affectées	6 554 150,66	4 700 000	4 200 000	- 500 000
66	Frais divers de gestion	246 099,91	295 000	341 000	+ 46 000
67	Frais financiers	1 123,81	3 000	3 000	-
68	Amortissements	438 720,00	-	-	-
69	Autres dépenses budgétaires	1 608 569,77	177 976	165 403	- 12 573
	TOTAL	20 046 650,26	16 378 852	16 712 932	+ 334 080
	Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent	1 196 263,83	625 000	600 000	- 25 000
	Total égal en recettes et en dépenses	21 242 914,09	17 003 852	17 312 932	+ 309 080
	<u>2ème Section : Opérations en Capital</u>				
695	Dépenses en Capital	5 819 522,44	625 000	600 000	- 25 000
	Déficit de la 1ère Section	-	-	-	-
	Augmentation du fonds de roulement	150 288,27	-	-	-
	Total égal en recettes et en dépenses	5 969 810,71	625 000	600 000	- 25 000
	Total brut des dépenses	27 212 724,80	17 628 852	17 912 932	+ 284 080
	à déduire : dépenses internes	1 196 263,83	625 000	600 000	- 25 000
	Total net des dépenses	26 016 460,97	17 003 852	17 312 932	+ 309 080
	SG/92				

4. Enfin, certaines formations du Collège sont associées au CNRS qui soutient leurs programmes de recherche pour des sommes n'apparaissant pas au budget, mais de l'ordre de 6 à 7 % des comptes initiaux.

## B. ANALYSE PAR NATURE DE DEPENSES

Sur chacun des points évoqués ci-dessous (personnels, soutien des programmes de recherches et locaux), les moyens mis à la disposition du ministère de tutelle semblent, depuis plusieurs années, insuffisants.

### 1°) Les personnels.

Les personnels employés au Collège de France se répartissent ainsi :

- 330 agents (dont 256 chercheurs et enseignants) mis à la disposition du Collège et rémunérés sur le budget de l'Etat ;

- 20 agents rémunérés sur le budget autonome du Collège (crédits du chapitre 36-15) ;

- et 229 vacataires rémunérés sur les crédits du chapitre 36-11.

L'évaluation des besoins en personnels de l'établissement a fait, jusqu'ici, l'objet d'une sous-estimation :

- sur les trois exercices budgétaires précédents, le Collège de France n'a été attributaire que de deux créations d'emplois ;

- les crédits de vacations - qui sont censés conférer à l'organisme et, surtout, à ces formations de recherche un degré de souplesse nécessaire à l'accomplissement de leur mission - ont été maintenus à niveau pendant les quatre dernières années. Cette invariance équivaut à une diminution de 42 % en francs constants.

- en outre, la subvention pourvoyant à la rémunération des agents permanents du budget autonome est calculée par le ministère et fondée sur une valeur indiciaire moyenne ; or, les agents du Collège, à cause de leur ancienneté (ils font partie d'un corps en voie d'extinction), appartiennent presque tous aux échelons les plus élevés ; la subvention étant inférieure à la somme des salaires le complément doit être prélevé sur les crédits de vacations.

Il convient d'ajouter que la pénurie de personnel dans lequel est le Collège a des conséquences perverses en ce qu'elle interdit, parallèlement, la

création de services communs (bibliothèque, reprographie, dactylographie) qui seraient un facteur d'économie.

### **2°) Les encouragements à la recherche.**

Les laboratoires du Collège de France sont, dans la plupart des cas, des formations de très haute valeur, associées au C.N.R.S., bénéficiant de conventions de recherche conclues avec d'autres grands organismes d'Etat (INSERM, IN2P3, INAG, etc...).

Néanmoins, les crédits de soutien des programmes qui sont accordés au Collège ont diminué de 10 % en francs constants depuis 10 ans. Rappelons que, dans le même temps, l'effort financier de l'Etat en faveur de la recherche a été développé.

Le désintérêt apparent pour les recherches du Collège réside, en partie, dans son isolement. Mais on ne peut se dispenser d'évoquer les conséquences de la politique suivie par la mission de la recherche. Celle-ci, dans le souci louable d'encourager les laboratoires les plus dynamiques des universités appliquées, après concertation, une grille de crédits où coexistent une allocation de base et des incitations plus personnalisées.

Le Collège de France, et tous les grands établissements scientifiques, sont soumis à ce régime, sélectif dans ces critères mais uniformisateur dans sa conception, qui ne prend pas assez en considération la spécificité des établissements de très haut niveau.

Toutes proportions gardées, le Collège de France est soumis à des mécanismes d'attribution des crédits identiques à ceux d'une université moyenne.

On pensera que cette méthode d'allocation budgétaire - dont les conséquences financières ont été évoquées - n'est pas adaptée à un organisme qui est justiciable d'une attribution de dotation calculée en fonction du niveau de ces groupes de recherche.

### **3°) Les locaux.**

La visite que votre rapporteur a effectuée dans les locaux de l'école l'a directement confronté à plusieurs problèmes critiques :

- encombrement dangereux de nombreux laboratoires, s'agissant du stockage des matières radioactives ;

- impossibilité de donner à de nombreux professeurs en particulier « littéraires » des locaux adéquats ;

- impossibilité de donner aux services généraux une surface en rapport avec ses besoins ;

- impossibilité d'organiser différentes bibliothèques alors que des fonds de grande valeur ont été récemment donnés au Collège ;

- vétusté de nombreux locaux ;

- état précaire de l'installation électrique et du chauffage.

Dans la mesure où les contraintes budgétaires obligent à hiérarchiser les priorités à accorder à la solution de ces difficultés, **il paraît urgent de mettre les installations du Collège en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.** Cela suppose une modernisation totale de l'installation électrique mais aussi que le problème du stockage des matières radioactives soit considéré avec attention.

Par ailleurs, l'activité du Collège, contenue dans des bâtiments déjà trop exigus, doit se développer.

Deux extensions sont envisagées. L'une rue d'Ulm qui intéressera le laboratoire de médecine expérimentale du professeur Dausset et les locaux nécessaires aux formations de mathématiques ; l'autre rue du Cardinal Lemoine dans les anciens bâtiments de l'Ecole Polytechnique qui devraient héberger les laboratoires de physique corpusculaire du professeur Froissart et d'anthropologie sociale du professeur Levi-Strauss.

Si le financement des études d'aménagement a été prévu en 1981, aucun échéancier précis de réalisation des travaux n'a été, jusqu'ici, discuté.

Il serait paradoxal que le Collège de France ne puisse aménager ces implantations futures, dans un délai compatible avec les nécessités de son extension.

## **CHAPITRE 2 : LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE**

Votre rapporteur a accompli le 12 mars dernier un contrôle budgétaire auprès du Museum d'Histoire Naturelle. Après une visite des chantiers et des installations du Jardin des Plantes, il a assisté à une réunion animée par M. Jean Dorst, Directeur de l'établissement, et ses principaux collaborateurs, dont M. Berthelot, Secrétaire Général, qu'il tient à remercier de son accueil.

### **I - ACTIVITES DU MUSEUM**

Les missions du Museum sont réglées par ses trois textes constitutifs : le décret du 10 juin 1793, le décret du 12 décembre 1891 et le décret du 27 avril 1948. Elles sont triples : l'enseignement, qui est en voie de disparition, la recherche et la muséologie.

Ces missions débouchent sur trois types d'activités : les travaux de recherche, la conservation et l'enrichissement des collections et leur exposition.

#### **A. PRESENTATION DES ACTIVITES**

##### **1°) La recherche**

Les activités de recherche du Museum sont articulées autour de 26 chaires.

Elles s'intègrent également aux efforts d'autres grands organismes nationaux (D.G.R.S.T., C.N.R.S., Ecole Pratique, I.N.S.E.R.M., etc...) soit parce que des laboratoires de ces organismes fonctionnent au Museum même, soit par le truchement de formation du Museum associée au C.N.R.S., soit, enfin, par le biais de conventions recherche ou la mise à disposition de chercheurs extérieurs à l'établissement.

Le Museum emploie ainsi 436 chercheurs et 527 techniciens, correspondant à 66 % de l'effectif (1 462 personnes).



## **2°) La conservation et l'enrichissement des collections**

Les collections minérales, végétales et animales gérées par le Museum sont considérables.

L'établissement constitue une des premières banques de données mondiales pour les sciences naturelles.

Pour la seule zoothèque, il faut pourvoir au classement et à l'entretien de 650 oiseaux, 150 millions d'insectes, 200 000 poissons et 120 000 reptiles !

Si les collections animales situées au Jardin des Plantes et au Parc Zoologique de Vincennes sont connues du public, le Museum doit gérer d'autres implantations : le domaine de Lagarde (cervidés), le parc ornithologique de Clères, l'arboretum de Chevreloup, le laboratoire maritime de Dinard, le jardin alpin de Samoëns, l'hermas de Jean Fabre et le jardin botanique exotique de Menton, sans même mentionner le Musée de l'homme qui est censé répertorier et présenter la mémoire collective de l'humanité sur 20 000 m<sup>2</sup>.

## **3°) L'exposition des collections**

Outre les domaines précités qui sont presque tous ouverts au public, l'organisme a organisé de nombreuses expositions qui ont accueilli plus d'1,2 millions de visiteurs.

## **B. OBSERVATIONS**

Si les missions de l'établissement sont correctement individualisées, les activités qui traduisent leur mise en oeuvre soulèvent deux difficultés.

### **1°) L'imbrication des activités**

Il n'est pas possible d'individualiser de façon organique et sur un plan budgétaire les activités de l'établissement.

La recherche et l'exposition des collections ne sont pas indépendantes, dans la pratique, de l'enrichissement et de l'entretien des fonds possédés par le Museum.

Souvent, elles utilisent les mêmes collections : le parc zoologique est à la fois une exposition permanente de collections vivantes et une aire d'expérimentation et d'observation pour les chercheurs de la chaire d'éthologie.

## 2°) La diversité des publics

La mise en valeur du Museum doit s'effectuer au profit de populations très différentes : chercheurs, étudiants de troisième cycle, techniciens des musées de province, public des expositions, ensemble des classes d'âges de la population scolaire.

Si les scientifiques qui dirigent l'établissement ont tendance à donner une priorité à leurs recherches, celle-ci n'est pas sans effet sur les ressources de l'établissement puisqu'en période de restrictions budgétaires, les activités grand public lui fournissent ses ressources propres.

## II. - LES EQUILIBRES FINANCIERS DU MUSEUM

### A. PRESENTATION DES COMPTES BUDGETAIRES

Le budget primitif pour 1980 se présentait comme suit :

#### DEPENSES

Nomenclature budgétaire	Recherche	Muséologie	Total
Première section fonctionnement			
achats .....	61 724	2 374 500	2 436 224
traitements et indemnités .....	2 168 589	3 150 786	5 319 375
impôts et taxes .....	142 903	174 702	317 605
travaux et fournitures .....	7 333 173	7 568 737	14 901 910
transports et déplacements .....	421 105	242 770	663 876
emploi ressources affectées .....	1 745 094	200 000	1 945 094
frais divers de gestion .....	230 600	735 500	966 100
frais financiers .....	307	307	614
Autres dépenses budgétaires .....	887 015	71 271	958 286
<b>Total première section .....</b>			
<b>Deuxième section dépenses en capital</b>			
dépenses en capital .....	<b>1 097 917</b>	<b>2 902 089</b>	<b>4 000 006</b>
<b>Total première et deuxième sections .....</b>	<b>14 088 427</b>	<b>17 420 662</b>	<b>31 509 089</b>

## RECETTES

Nomenclature budgétaire	Recherche	Muséologie	Total
Première section fonctionnement			
droits d'entrées .....		16 186 000	16 186 000
subventions .....	8 448 743	192 500	8 641 243
ressources affectées .....	1 678 594	266 500	1 945 094
produits accessoires.....	592 000	3 030 850	3 622 850
produits financiers .....		125 000	125 000
<b>Total première section .....</b>	<b>10 719 337</b>	<b>19 800 850</b>	<b>30 520 187</b>
<b>Deuxième section : Recettes en capital</b>			
Néant .....			

Ce budget a fait au cours de l'année 1980 l'objet de trois décisions modificatives qui en ont transformé l'équilibre.

Intitulé	Budget primitif	D M n° 1	D M n° 2	TOTAUX
1re section : fonctionnement .....	27 509 083	10 935 992	2 316 302	40 761 377
2e section : investissement .....	4 000 006	9 485 060 F - 1 853 848	11 631 218	
<b>Totaux 1re et 2e sections (recettes = dépenses .....</b>	<b>31 509 089</b>	<b>20 421 052</b>	<b>462 454</b>	<b>52 392 595</b>

Ces documents appellent plusieurs remarques :

1. Il existe un écart de 66 % entre le budget initial et le budget définitif.

Cet écart, s'il est pour partie imputable à l'aléa qui affecte le volume des droits d'entrée perçus par l'établissement, révèle également que le budget primitif établi à l'automne après concertation avec l'administration est un budget de pure reconduction des équilibres de l'année précédente.

Il est inutile d'insister sur le fait que cette procédure n'est pas adaptée à la poursuite d'une politique cohérente dans un établissement de cette taille.

2. La dotation initiale aux investissements, certes abondée en cours d'année par des décisions modificatives, n'est obtenue qu'en envisageant un excédent de recettes de trois millions de francs sur les dépenses de fonctionnement.

Cette pratique rend, a priori, problématique la réalisation en cours d'exercice des investissements envisagés.

3. La structure des recettes de l'établissement révèle une grande fragilité financière :

- les droits d'entrée - provenant pour l'essentiel de l'exposition des collections vivantes des parcs zoologiques parisiens - procurent 52,8 % des ressources de l'organisme.

Or il suffit d'incidents climatiques pendant la haute saison (mai-juin) pour que cette rubrique connaisse une réduction significative.

- les subventions de l'Etat et - à titre moindre - d'autres organismes, ne représentent que 18,9 % des ressources. Elles concernent le chapitre 36-15 (personnel) et le chapitre 66-71 (soutien des programmes et dotation de premier équipement) ;

- enfin, le Museum bénéficie de ressources affectées provenant de conventions de recherches (6,2 %) et de produits accessoires et financiers que lui assure son domaine (12,1 %).

4. **Pour illustrer la précarité financière** croissante dans laquelle vit l'établissement - dépendant aussi bien du caractère aléatoire de ces ressources que de la procédure budgétaire qui lui est imposée - votre rapporteur mentionnera que lors de sa visite, **la réserve de trésorerie de l'établissement était inexistante.**

5. Un programme de rénovation des locaux a été lancé qui ne vise qu'une partie des installations. On en trouvera ci-après le détail.

*a) Recherche et enseignement au plus haut niveau*

- Construction d'une zoothèque enterrée, destinée à recevoir les collections consultées par les spécialistes (1980-1981).

**Etude APS - Maîtrise d'oeuvre PC 25 499 735 F**

- Transfert d'un microscope électronique pour le laboratoire de Biologie des Invertébrés Marins (1981).

Maîtrise d'oeuvre et travaux .....	290 000 F
– Restructuration des laboratoires du 43, rue Cuvier pour permettre l'accueil des moyens lourds en particulier des physiciens (1981).	
Coût des études .....	243 000 F
– Changement de gaz - Passage au gaz naturel.	
Relevés - Maîtrise d'oeuvre et travaux .....	3 364 000 F
– Rénovation et modernisation des Laboratoires de Minéralogie et Zoologie des Vers situés 61, rue Ruffon. Opération réalisée sur deux ans (1979-1980).	
Maîtrise d'oeuvre - Travaux et révisions .....	8 521 000 F
– Rénovation des réseaux (Electricité - Eau - Egoûts) :	
1°) Tranche de travaux : dans le but d'améliorer les conditions d'utilisation des appareillages dans les laboratoires et pour assurer une meilleure sécurité des personnels de recherche.	
Relevé des travaux .....	2 376 500 F
2°) Tranche programmée 1981 .....	990 000 F
<i>b) Enseignement destiné au Public</i>	
– Rénovation du chauffage des Serres.	
Travaux entrepris en 1980 .....	1 558 430 F
2e phase prévue pour 1981 .....	3 040 000 F
– Rénovation des Volières de rapaces (diurnes et nocturnes).	
Travaux entrepris en 1980, poursuivis en 1981.	
Sondages - Maîtrise d'oeuvre - Travaux .....	4 763 640 F
– Travaux de grosses réparations au profit des installations de la Ménagerie.	
Etudes .....	170 000 F
– Remise en état de la toiture-terrasse Bibliothèque.	
Travaux effectués en 1980 .....	181 000 F

– Galerie de zoologie.

Sondages ..... 3 350 000 F

Réseaux ..... 284 000 F

– Galerie de Vénus et Cétacéum.

Etudes - Sondages ..... 1 075 000 F

– Vivarium (1979);

Reprise en sous-oeuvre ..... 194 000 F

– Galerie de botanique - Alimentation électrique.

Transformateur ..... 331 444 F

– Serres Chevreloup.

Etudes préliminaires ..... 112 000 F

*c) Sans affectation - concerne l'ensemble du Jardin des Plantes.*

– Diagnostic chauffage - Pré-expertise ..... 50 000 F

**TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ... 57 243 749 F**

## B. LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DU MUSEUM.

L'analyse sur pièces et sur place de la situation du Museum qu'a accomplie votre rapporteur lui a révélé l'existence d'une multitude de problèmes qui, pris individuellement ont une incidence faible, mais qui regroupés perturbent gravement le fonctionnement de l'organisme. On citera, de façon non limitative, l'absence d'agent comptable à temps plein, l'archaïsme des règles de fonctionnement administratif presque séculaires, la vétusté d'une installation de chauffage dont le fonctionnement absorbe près de 10 % du budget de l'établissement (5 millions de francs par an), l'inexistence du traitement informatique du classement des collections, le surcroît de charges créées par l'entretien de bâtiments transférés du ministère de l'environnement sans que des subventions de maintenance des immeubles aient été parallèlement dégagées,

le défaut de services communs en matière de publication ainsi que la modestie des effectifs des services administratifs centraux ; ceci sans préjudice de la vétusté et de l'encombrement des locaux qui offrent une idée de ce que pouvait être le travail administratif à l'époque des surnuméraires.

Pour importants qu'ils soient, ces problèmes ne constituent pas les seuls motifs d'inquiétude que suggère l'état de l'établissement ; de plus, ils décrivent imparfaitement l'enchaînement financier qui explique cette situation.

Celle-ci relève de la conjonction de deux phénomènes :

**La politique suivie par la mission de la recherche n'est pas adaptée à l'établissement et la dégradation du patrimoine d'exposition réduit la fréquentation des collections et diminue le volume des ressources propres du Muséum.**

**1°) Des décisions budgétaires inadaptées aux missions de l'établissement.**

La Mission de la recherche qui détermine, après concertation, la dotation inscrite annuellement au projet de loi de finances, ne prend pas en considération la spécificité de l'établissement.

Il a été souligné que l'originalité des recherches menées au Muséum résidait dans le fait que celles-ci n'étaient pas séparables de la banque de données constituées par les collections.

Ce patrimoine crée des surcoûts très importants liés à son entretien, son accroissement, ainsi qu'aux envois et aux échanges qui s'effectuent avec le monde entier.

**Dans certains laboratoires, ce coût supplémentaire (en entomologie par exemple) peut être chiffré à 80 % des crédits accordés pour une recherche de type normal.**

**La banque de données ne reçoit aucune subvention de la part de la Mission.**

En conséquence, les dépenses afférentes sont supportées, de longue date, par les seules ressources propres de l'établissement (plus de 6 millions de francs en 1980, soit 12 % du budget).

**2°) L'altération des ressources propres.**

Les ressources propres de l'organisme proviennent surtout des parcs zoologiques parisiens.

Les expositions procurent également des recettes non négligeables (plus de 4 millions de francs sur trois ans).

Mais l'activité de muséologie intermittente est actuellement contrariée par la pénurie de locaux - la galerie de zoothèque étant en cours de rénovation.

Parallèlement, les rentrées en provenance des parcs zoologiques diminuent sur longue période. Les causes de cette désaffection sont multiples : développement des week-ends, concurrence de grands parcs privés mettant en oeuvre des moyens modernes de présentation des animaux, émissions de télévision qui apparaissent comme autant de substituts à la visite de ces musées.

Face à ce phénomène, les autorités de l'établissement ne sont pas restées inactives ; elles ont développé avec des résultats notables des actions auprès du ministère de l'Education Nationale afin d'encourager les visites scolaires (1) ; elles ont, de même, obtenu que des temps d'images soient accordés au Muséum dans le cadre des émissions consacrées aux animaux ces temps d'antenne ont été suivis d'une hausse notable de la fréquentation des parcs zoologiques.

Néanmoins toutes ces tentations butent sur le manque de moyens de l'établissement.

En effet, comme il l'a été dit plus haut, les recettes procurées par les entrées sont entièrement absorbées par le fonctionnement de l'organisme et notamment par la banque de données.

Dans ces conditions, les installations du parc de Vincennes n'ont, à quelques exceptions près, pas été rénovées.

**Il est clair que le Muséum ne pourra lutter contre la baisse de la fréquentation de cet établissement qu'en modernisant les modes de présentation de ces collections vivantes et en les adaptant à tous les publics et à toutes les circonstances climatiques. (2)**

**A défaut se poursuivra l'enchaînement actuel entre la baisse de la fréquentation et le vieillissement des installations, dont chacun peut imaginer l'issue.**

La politique suivie par le ministère vis à vis du Muséum n'est, toutes proportions gardées, que peu différente de celle suivie à l'époque où l'organisme constituait et enrichissait ses collections sous les directions éclairées de Fagon, de Buffon, de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire ou de Lamarck.

(1) Sur ce point on notera que la préoccupation principale de l'Inspection Générale des Sciences Naturelles était d'être informée de l'aide que le Muséum pouvait apporter aux enseignants, à l'exclusion de toute visite des élèves.

(2) On trouvera anormal que le parc de Vincennes ne possède pas d'auditorium présentant des films animaliers qui pourraient augmenter sa fréquentation pendant la basse saison.



**L'évolution des techniques et des coûts de recherche, l'enrichissement des collections font qu'il n'est plus possible à l'établissement de gérer une des premières banques de données de sciences naturelles du monde sans se voir attribuer de crédits.**

Il est éminemment souhaitable, pour l'avenir du Muséum, que la Mission de la recherche prenne en charge la conservation des collections correspondant aux domaines d'activité des 19 chaires qui sont intéressées à leur gestion scientifique.

Ce transfert d'imputation budgétaire permettrait de rendre à l'organisme une partie de l'autonomie indirecte que lui confère son statut et l'autoriserait à moderniser son patrimoine sur ces ressources propres et, par là, à remplir plus complètement sa vocation muséologique.

### **CHAPITRE 3 : L'ECOLE FRANCAISE D'ARCHEOLOGIE D'ATHENES**

Votre rapporteur a accompli un contrôle budgétaire auprès de l'Ecole Française d'Archéologie d'Athènes qui s'est traduit par de nombreux transports sur des chantiers de fouilles à Delphes, en Argolide et en Crète.

Il souhaite remercier tout particulièrement le Directeur de l'Ecole, M. Picard, pour la compétence qu'il a manifestée à cette occasion et pour la chaleur de son accueil. Que soient également remerciés les collaborateurs scientifiques et administratifs du Directeur, ainsi que son prédécesseur M. Pierre Amandry qui lui a fait parvenir une documentation, fruit de sa longue expérience.

#### **I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

##### **A. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT**

L'Ecole française d'Athènes, fondée en 1846, est le plus ancien des instituts archéologiques étrangers en Grèce. Le modèle s'est révélé fécond puisque, plus d'une douzaine de pays l'ont imité, dont certains très récemment, à la demande du Service archéologique grec (Suisse, Canada).

L'Ecole remplit en fait plusieurs fonctions :

- poursuivre en Grèce des recherches archéologiques et historiques sur les diverses périodes des civilisations helléniques, et faire connaître ces recherches ;
- engager dans ces recherches de jeunes agrégés qui rentrés en France ont la charge d'enseigner les disciplines classiques dans les Universités ;
- servir d'intermédiaire entre les milieux archéologiques et universitaires grecs et français, et représenter la pensée historique et archéologique française dans ce centre international qu'est pour nos études la place d'Athènes.

Dans ce cadre, l'Ecole demeure encore trop isolée des chercheurs français.

Ses relations avec le CNRS sont pour l'instant des plus réduites. De même, si de nombreux universitaires français ou étrangers (pays francophones d'Europe, pays de l'Est) sont associés aux travaux de l'Ecole, celle-ci n'a conclu aucune convention avec une université. Il convient toutefois de noter que certaines actions se font conjointement avec le ministère des Relations

extérieures : la fouille d'Amathonte à Chypre, la publication des fouilles de Kitsos et de Dikili Tash.

L'importance et la qualité de ses travaux font de l'Ecole un des tout premiers instituts de recherche en Grèce, comparable (même si les statuts et les fonctions ne sont pas exactement les mêmes) à l'Ecole américaine ou à l'Ecole allemande.

## B. LES ACTIVITES

### 1) Recherches et fouilles

Les travaux de recherche comprennent des enquêtes menées sur une catégorie d'objets, ou de monuments, ou sur une région déterminée. L'Ecole leur apporte le soutien technique de ses architectes, dessinateurs, photographes, et demande les autorisations nécessaires. Mais l'essentiel du travail porte sur l'exploration et la publication des chantiers de fouille concédés par le Service archéologique. La loi grecque, et les moyens financiers de l'Ecole ne lui permettent de fouiller que sur trois sites une même année ; s'y ajoute le site d'Amathonte à Chypre.

Mais parallèlement, l'Ecole conduit des travaux de restauration ou de nettoyage sur d'autres sites pour en préparer la publication. Ainsi, en 1981, l'Ecole a été amenée à prévoir des crédits pour huit sites.

### 2) Publications

Les publications se répartissent en trois grands domaines :

- Le bulletin de correspondance hellénique (BCH), revue de l'Ecole, paraît chaque année en 2 fascicules, d'environ 800 à 900 pages. Il publie principalement les articles d'archéologie et d'histoire de savants français, grecs, et des pays de l'Est.

- Les cinq collections de chantiers : fouilles de Delphes (40 volumes, 7 parus depuis 1970), Exploration archéologique de Délos (33 volumes, 7 depuis 1970), les Etudes Crétoises (26 tomes, 10 parus depuis 1970), les Etudes Thasiennes (9 volumes, le dernier paru en 1980 ; deux sont prêts à être imprimés) et les Etudes Péloponnésiques (7 volumes, le dernier paru en 1974). Les Etudes Chypriotes (3 volumes), après un démarrage assez lent vont s'enrichir rapidement. Les suppléments au BCH (6 volumes parus depuis 1973, le 7e sous presse) accueillent les publications de sites moins importants (Philippes, Hyettos, l'Antre Corycien) ainsi que des mélanges faisant le point sur l'activité des grands chantiers.

- La Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome fondée en 1874 recueille principalement les thèses des anciens membres.

## II - LES MOYENS

### A. ASPECTS BUDGETAIRES

L'enveloppe budgétaire est fixée par la mission à la recherche qui envoie début juillet une circulaire demandant à l'Ecole de rappeler quel fut le budget de l'année précédente et quelles sont les demandes pour l'année suivante.

Des crédits d'ajustements ont été accordés en cours d'année, soit pour augmenter les traitements du personnel local, soit pour permettre un complément de fouilles, soit pour des circonstances exceptionnelles (tremblement de terre en 1981 qui a nécessité la réfection de certains locaux).

Le budget 1981 prévoyait :

– 3 750 000 F pour le traitement du personnel métropolitain (chapitre 36.11),

– 1 375 000 F pour les traitements du personnel local (chapitre 36.15),

– 2 275 000 F au titre de soutien de programme (chapitre 66.71),

ainsi répartis :

– 200 000 de fonctionnement général,

155 000 pour la bibliothèque,

– 845 000 pour les publications,

– 1 070 000 pour les fouilles et l'entretien des chantiers,

– 47 600 F d'équipement.

En outre :

– l'Ecole dispose de ressources propres (ventes de livres et de photos : environ 450 000 F en 1981)

– elle reçoit de la Société l'Aluminium de Grèce une subvention de 150 000 F réservée aux travaux à Delphes.

## B. LES PERSONNELS

L'école emploie :

– 21 personnes recrutées en France, rémunérées sur le chapitre 36.11 ;

– 23 personnes recrutées en Grèce, rémunérées sur le chapitre 36.15.

En outre, certains personnels sont pris en charge, pour des durées limitées ou même à l'année, sur des crédits de vacation du chapitre 36.15.

**Compte tenu de son activité, l'Ecole manque de restaurateurs ne disposant que d'un poste de contractuel alors que les besoins sont considérables sur chaque chantier.**

De plus, il serait opportun de créer des postes de contractuels pour le personnel (deux architectes et deux dessinateurs) qui est payé à l'année sur crédits de vacation.

## III - PERSPECTIVES DE L'ECOLE

### A. LA SITUATION DES MEMBRES

Les membres sont recrutés sur concours par une commission de sept professeurs dont les noms sont proposés par l'Institut. Agrégés, détachés de l'enseignement secondaire, ils perçoivent un traitement de professeur à l'étranger, qui est bloqué au 4e échelon.

Ils doivent envoyer deux mémoires à l'Institut, à l'issue de leur 2e et de leur 3e année ; le jugement porté sur ces travaux est publié dans les comptes rendus de l'Académie.

A la fin de leur séjour, les membres sont remis à la disposition du secondaire, s'ils n'ont pas trouvé de poste. La commission du CNRS est des plus réservées à leur égard et depuis plus de vingt ans n'a retenu qu'une seule candidature. Le Louvre et le Cabinet des Médailles (sur un poste de recherche) ont recruté chacun un membre en dix ans. Aucun membre sortant n'a été nommé directeur de circonscription archéologique. Restent les universités qui ont recruté la quasi totalité des membres sortants, sans difficulté jusque vers 1970, puis de plus en plus difficilement entre 1970 et 1975. A partir de 1975

les anciens membres sont tous rentrés dans le secondaire, à moins qu'ils n'aient demandé un congé sans solde. La réforme du recrutement des maîtres-assistants a permis en 1980 et en 1981 de rétablir une situation normale en leur trouvant un poste universitaire, sauf pour deux d'entre eux. Mais le ministère envisage de réformer à nouveau le mode de recrutement des maîtres-assistants : le texte arrêté aura des conséquences majeures sur la vie de l'Ecole. **A ce titre, l'accueil en France des membres demeure un des problèmes les plus graves qui se posent à l'Ecole.**

## B. LES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'ETABLISSEMENT

**Les dotations affectées à l'organisme diminuent régulièrement en francs constants.**

**Dans le même temps, les coûts relatifs de la recherche archéologique augmentent.** D'une part, parce que celle-ci n'est plus séparable de l'utilisation d'un matériel scientifique sophistiqué. Et, d'autre part, parce que la législation grecque fait obligation aux archéologues étrangers d'acheter les terrains de fouille, dans un pays où la spéculation immobilière est très importante.

De plus, comme la plupart des autres grands établissements, l'Ecole française d'archéologie est confrontée à la hausse des tarifs de publication.

## C. PERSPECTIVES

L'Ecole a traversé l'hiver dernier une crise grave et son rôle, en tant qu'Institut de recherche a été remis en cause à l'occasion d'un projet de décret qui tendait à la transformer en vitrine de la culture française en Grèce. L'évolution du travail scientifique, dans tous les domaines, oblige laboratoires et centres de recherche à se définir avec précision, donc à se spécialiser. **L'instrument de travail qu'est l'Ecole, avec sa bibliothèque, ses bureaux techniques, ses archives, son implantation sur le terrain ne peut être utile que pour l'étude des civilisations helléniques.**

Parallèlement, cette crise a fait ressortir l'urgence des solutions qu'il convenait de donner à certains problèmes. Il faut doter l'Ecole d'un nouveau statut administratif. Les textes qui la régissent ont été élaborés en un temps où les communications étaient longues et difficiles entre Athènes et Paris, et où elle était isolée. La création d'un conseil d'administration est nécessaire pour des raisons administratives. Un conseil scientifique permettrait également à l'Ecole de mieux définir sa politique de recherche, de publication, ainsi que de recrutement.

Sur ce dernier point, il semble que l'Ecole aurait tout intérêt à diversifier un peu son recrutement. S'il est indispensable pour la poursuite des recherches sur le terrain, de continuer à recruter chaque année un ou deux jeunes membres qui puissent se consacrer entièrement aux programmes de recherche de l'Ecole, il serait bon de disposer de deux postes à la manière des postes d'accueil au CNRS pour des universitaires qui ne sont pas anciens membres et qui ont besoin d'un séjour en Grèce de six mois ou d'un an pour poursuivre une thèse en histoire ou archéologie grecque. L'Ecole pourrait aussi, aux mêmes conditions, offrir une base de travail à des chercheurs qui viendraient utiliser les ressources offertes par les bibliothèques, laboratoires et autre instrument de recherche existant en Grèce pour explorer d'autres champs des civilisations helléniques.

L'archéologie doit rester l'objet essentiel de ses travaux. Mais cette archéologie évolue d'abord parce que la Grèce se modifie très profondément, se distinguant chaque jour davantage des autres pays du Proche-Orient pour se rapprocher de l'Europe de l'Ouest.

Les grands travaux publics, la pression urbaine, l'enrichissement de la société coupent le pays de ses racines rurales et bouleversent les conditions de travail de l'archéologue. Sur bien des sites, les recherches qui ne sont pas faites maintenant sont condamnées. En second lieu, l'archéologie se modifie, parce que la curiosité scientifique élargit son champ d'action, perfectionne ses méthodes. A une quête du bel objet, caractéristique d'un artiste, d'une société, d'une culture, s'est ajouté ce dernier demi siècle le souci de reconnaître soigneusement le contexte stratigraphique et de reconstituer les diverses phases d'occupation du lieu. Apparaît maintenant une archéologie du paysage, de l'environnement, qui peut étudier comment l'homme a aménagé et exploité l'espace qu'il a occupé. Dans cet enrichissement constant de la recherche, l'archéologie en Grèce peut jouer un rôle pionnier, car c'est une des rares contrées, sinon la seule, où au I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C. la documentation archéologique d'une richesse exceptionnelle peut être complétée par une documentation écrite (inscriptions et textes).

**CHAPITRE 4 :**  
**OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LA POLITIQUE**  
**SUIVIE EN MATIERE DE GRANDS ETABLISSEMENTS.**

Les trois contrôles budgétaires accomplis cette année par votre rapporteur n'ont pas démenti l'impression qu'il avait retirée d'autres visites du même type effectuées les années précédentes : **l'administration de tutelle ne conduit pas de politique cohérente vis à vis des grands établissements qui lui sont confiés ; à l'opposé, ceux-ci bien qu'étant liés au monde universitaire par un faisceau de relations personnelles ont une existence administrative isolée.**

Inéluctablement cette situation aboutit à la dégradation des équilibres d'institutions de prestige qui sont un facteur indispensable au rayonnement de la culture et de la recherche française.

Ce dépérissement est d'autant plus accentué par le caractère purement mécanique des procédures budgétaires appliquées à ces organismes. En matière de crédits de fonctionnement l'administration se borne à accorder des crédits de pure reconduction puis, au gré des circonstances à accorder ça et là des dotations d'ajustements. En matière de recherche, on doit déplorer que la mission de la recherche traite la définition des soutiens de programmes qu'elle dispense à ces organismes selon des modalités identiques à celles des universités.

**Dans ces conditions, il apparaît à votre rapporteur de toute première urgence qu'une mission d'étude soit créée en vue d'opérer un bilan et de poser les principes d'une politique adaptée à ces organismes.**

Les suggestions qui suivent pourraient contribuer à éclairer les travaux de cette mission :

1°) Une instance devrait regrouper les responsables de ces organismes, afin de leur permettre d'instaurer une concertation plus suivie avec leur administration de tutelle.

2°) Une conférence budgétaire autoriserait à mieux définir les besoins de ces organismes, dans le cadre d'une procédure d'allocation des crédits plus volontariste que celle qui existe actuellement.



3°) Ces organismes disposent souvent d'un patrimoine propre, qui est quelquefois la condition de leur survie. Si le régime des déductions fiscales des dons a fait de notables progrès en matière d'impôt sur le revenu, les legs opérés en faveur de ces institutions supportent encore des droits trop élevés. Un aménagement de la fiscalité sur ce point pourrait être envisagé.

**En toute hypothèse, il est clair que si la situation de ces organismes n'est pas reconsidérée à brève échéance, un instrument de travail scientifique de premier ordre sera soustrait au patrimoine culturel et universitaire français.**

#### **Dispositions spéciales après l'article 87**

« Une partie des emplois d'assistants créés par la présente loi peuvent être réservés à la nomination de vacataires ou d'autres personnels chargés à titre temporaire de fonctions d'enseignement dans des établissements à caractère scientifique et culturel. »

« Les candidats à ces emplois doivent :

1. Justifier d'un diplôme ou d'un titre jugé équivalent permettant leur inscription en deuxième année de troisième cycle ;

2. Avoir exercé leurs fonctions pendant trois années à compter du 1er octobre 1978 ;

3. N'avoir exercé aucune autre activité professionnelle principale pendant ces trois années ;

4. Avoir assuré au moins 125 heures de cours ou travaux dirigés ou 250 heures de travaux pratiques pendant l'une des trois années considérées, et pendant chacune des deux autres années au moins 75 heures de cours ou travaux dirigés ou 150 heures de travaux pratiques.

Les nominations en qualité d'assistant des personnels mentionnés ci-dessus sont prononcées par le recteur-chancelier après avis d'une commission de huit membres comportant quatre professeurs, deux maître-assistants et deux assistants. Le président, qui doit être professeur, et les autres membres de la commission sont désignés par la commission de spécialistes compétente de l'établissement affectataire de l'emploi.

Lorsque le recteur-chancelier n'a pas procédé à une nomination sur l'un des emplois à pourvoir dans les conditions fixées ci-dessus, le ministre de l'éducation nationale peut lui demander un nouvel examen du dossier. »

**La commission a émis un avis favorable à l'adoption de cet article.**

Réunie le 22 octobre 1981 sous la présidence de M. **Edouard Bonnefous, président**, la Commission des Finances a procédé, sur le rapport de M. **René Chazelle**, rapporteur spécial, à l'examen des crédits de l'enseignement universitaire pour 1982.

Sous réserve des observations de son rapporteur, **la commission a décidé d'approuver le projet de budget de l'enseignement universitaire pour 1982, tout en émettant une protestation contre l'insuffisance des dotations destinées aux grands établissements.**